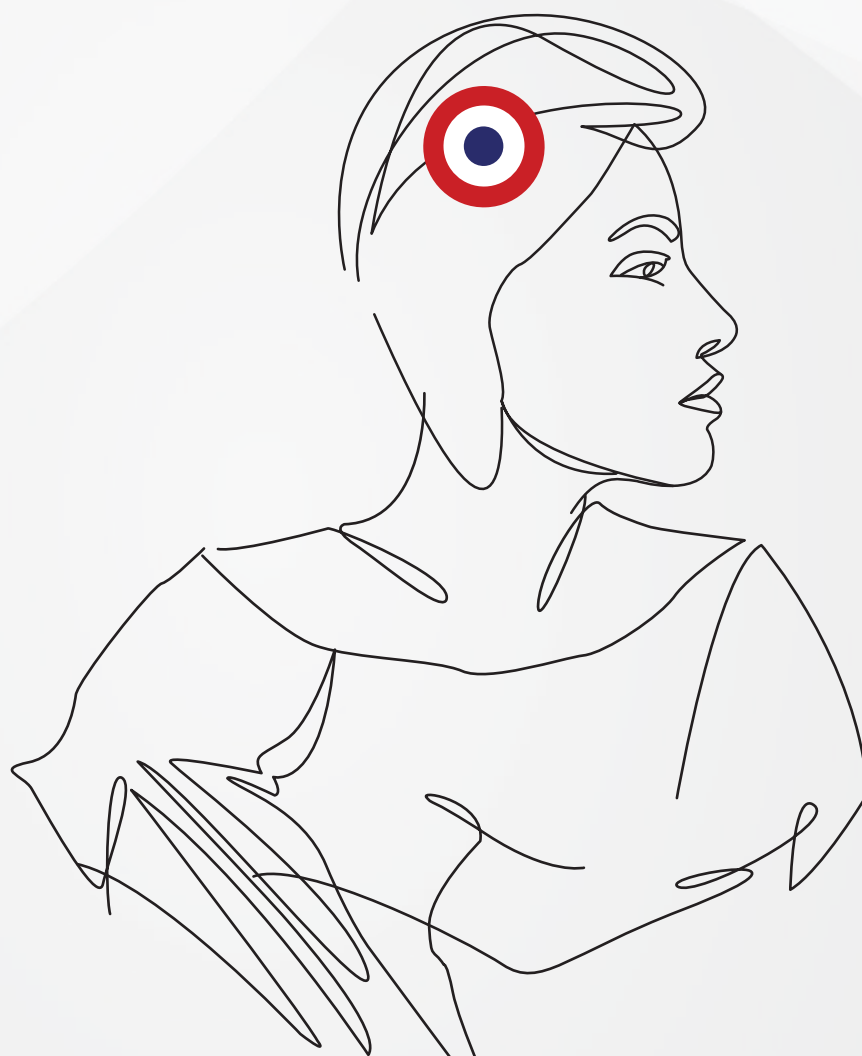




**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



*Rapport d'activité  
2022*

**L'ACTION  
DES SERVICES DE L'ÉTAT  
DANS LE CANTAL**



# Edito



L'année 2022 est une année de transitions. Écologique tout d'abord, avec des défis climatiques qui ont un impact quotidien sur nos vies, économique ensuite, avec une crise sanitaire s'atténuant en 2022 et de nouvelles crises qui voient le jour, numérique enfin, avec une transition initiée il y a quelques années, mais dont le développement, en particulier dans les départements tels que celui du Cantal, doit se poursuivre en garantissant un juste équilibre de cohésion sociale et d'efficacité.

Face à cela, les politiques publiques évoluent et s'adaptent constamment, afin de garantir la sécurité de tous, soutenir l'économie et l'emploi, soutenir la transition écologique, accompagner les collectivités et investir dans les territoires, et favoriser la cohésion sociale.

Loin d'être un document exhaustif, ce rapport d'activités illustre ces politiques publiques mises en œuvre dans le département, en étant le reflet de l'action de l'État dans le territoire : facilitateur, agile et innovant.

Facilitateur, car les services de l'État recherchent constamment à créer les conditions les plus favorables au développement du territoire et à l'accompagnement des porteurs de projets, publics ou privés.

Agile car, dans le respect des lois et des règlements, les services de l'État placés sous ma responsabilité veillent à adapter les politiques publiques pour tenir compte des spécificités locales, et ainsi être plus efficaces.

Innovant, car nous devons constamment nous réinventer pour, collectivement, trouver les solutions, parfois expérimentales, afin d'accélérer le développement du territoire et apporter les meilleures réponses aux besoins de nos concitoyens.

Cette brochure illustre cette action quotidienne des agents, des services de l'État, et de leurs partenaires, que je souhaite remercier pour leur implication et leur efficacité, dédiés à répondre aux attentes de nos concitoyens.

Très sincèrement,

Laurent Buchaillat

# Sommaire

## ASSURER LA SÉCURITÉ

1

- La lutte contre la délinquance ● 5
- La sécurité routière ● 10
- La sécurité du quotidien ● 14
- La prévention des risques naturels ● 19
- La sécurisation des grands événements et manifestations sportives ● 21
- La protection du consommateur ● 22
- La protection animale ● 24

## SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

2

- 25 ● L'économie agricole
- 28 ● Le soutien à l'économie
- 39 ● L'insertion par l'emploi et la formation

## SOUTENIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

3

- Les contrats de relance, de transition écologique et de ruralité ● 30
- La stratégie eau-air-sol ● 31
- La rénovation énergétique des bâtiments publics ● 35

## ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS ET INVESTIR DANS LE TERRITOIRE

4

- 36 ● Les interventions financières de l'État
  - Le soutien au développement du territoire
  - Les opérations de revitalisation des communes et EPCI
- 40 ● La rénovation urbaine
- Les mobilités
  - 41 ● - Volet routier
  - 42 ● - Volet ferroviaire
  - 43 ● - Volet aérien
- 44 ● L'accès au numérique

## FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

5

- La politique éducative, service civique, service national universel ● 45
- La politique éducative -
  - Le service civique - 47
  - Le service national universel - 48
- Le logement et hébergement ● 49
- L'accueil des migrants et l'intégration des réfugiés ● 53
- La lutte contre la pauvreté ● 55
- La santé ● 56
- Les services au public ● 58
- Le travail de mémoire ● 63
- La culture ● 64

# La prévention de la délinquance

Le département du Cantal comprend une zone à caractéristique urbaine, qui intègre les communes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère, sous la compétence de la police nationale, et le reste du département, plutôt à caractère rural, sous compétence gendarmerie nationale.

Les atteintes aux biens (AAB), représentent toujours la part la plus significative de la délinquance générale, avec 1 014 faits contre 871 en 2021, en zone gendarmerie, et 693 faits contre 645 en 2021 en zone police.

En zone gendarmerie, les cambriolages sont en hausse avec 192 cambriolages perpétrés en 2022 contre 172 en 2021, et un taux de résolution de 18,23 %, contre 11,05 % en 2021. Enfin, constatés par les unités de gendarmerie, les vols d'automobiles connaissent une hausse par rapport à l'année précédente avec 35 véhicules dérobés contre 17 en 2021, et les vols dits à la roulotte sont en baisse de 42 % avec 70 faits contre 121 en 2021.

Les atteintes volontaires à l'intégrité des personnes (AVIP) sont également en hausse, avec 726 faits en 2022 contre 623 en 2021 (zone gendarmerie) et 353 faits en 2022 contre 267 en 2021 (zone police). En zone gendarmerie, les violences sexuelles sont en baisse (- 6 %), les agressions sexuelles contre des mineurs représentent la part la plus importante de cette baisse (- 10,5 %) et les faits de viols sur mineurs ont également diminué (24 faits contre 37 en 2021).

Les violences intrafamiliales, systématiquement prises en compte et prioritaires, poursuivent malheureusement une hausse régulière avec 115 faits enregistrés par la police nationale et 342 pour la gendarmerie, contre, respectivement, 72 et 328 en 2021.

## Chiffres clés

### ATTEINTES AUX BIENS

11,79 FAITS POUR 1000 HABITANTS  
96<sup>ÈME</sup> DÉPARTEMENT FRANÇAIS/96 (\*)

### ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE DES PERSONNES

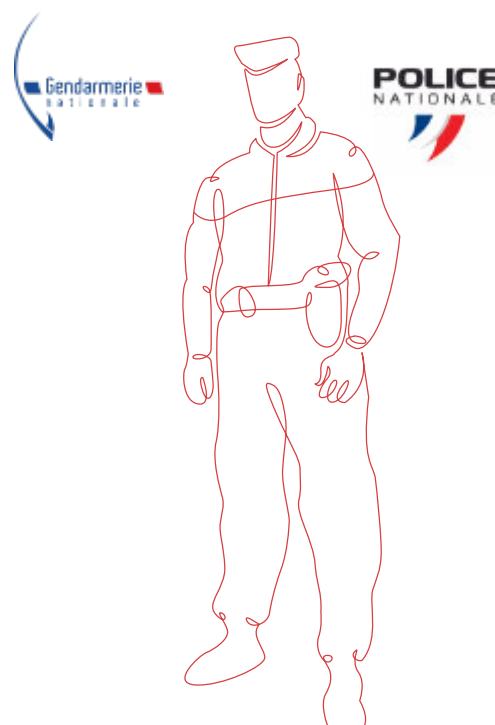
7,45 FAITS POUR 1000 HABITANTS  
91<sup>ÈME</sup> DÉPARTEMENT FRANÇAIS/96 (\*)

4636 CRIMES ET DÉLITS ENREGISTRÉS

40,85 % D'ÉLUCIDATION



(\*) Hors outre-mer



Au-delà de ces chiffres, la lutte contre toute forme de délinquance, et en particulier contre toutes formes d'atteinte aux biens et aux personnes, figure parmi les actions prioritaires de gendarmerie nationale, et la police nationale souhaite poursuivre ses efforts en matière d'occupation de la voie publique et maintien d'un taux d'élucidation élevé.

## Trois grandes priorités ont guidé l'action de la police nationale et de la gendarmerie du Cantal en 2022 :

► **La lutte contre les violences intra-familiales, violences sexuelles ou envers les femmes**, avec un renforcement des enquêteurs dédiés (291 gendarmes et 91 policiers formés spécifiquement à la lutte contre les violences faites aux femmes), 555 interventions, et une prise en compte accrue de l'accueil ou de l'intervention sur le terrain jusqu'à la présentation à la justice, en coopération permanente avec le parquet du tribunal judiciaire.

► **La sécurité du quotidien** avec un renforcement de la présence de policiers et gendarmes sur le terrain, soit 241 310 heures (45,64 % de l'activité globale pour la gendarmerie et 61,5 % pour la police nationale) notamment lors de rassemblements, marchés, soirées et des contacts de proximité avec les municipalités, les bailleurs, les services de transports et l'éducation nationale. Cette présence, associée aux travaux d'investigation, ont permis notamment de relever 299 infractions à l'initiative des services, pour la gendarmerie. Pour la police nationale, il y a eu 6681 interventions en 2022 (18.3 interventions quotidiennes) au cours desquelles ont été constatées 143 infractions relevées à l'initiative des services.

► **La lutte contre le trafic de stupéfiants et le deal de rue**, et ce à deux niveaux :

- Des opérations à dimension nationale ayant permis des interpellations et saisies, démantelant ainsi des trafics d'importance et permettant également l'élucidation de dossiers connexes, notamment d'agressions sur la voie publique, ayant ému la population.

- Un usage démultiplié du processus de l'amende forfaitaire délictuelle pour les consommateurs locaux, assurant des saisies et une vigilance au quotidien : 132 amendes forfaitaires délictuelles, en hausse de + 9.1 % par rapport à 2021 (chiffres gendarmerie), 68 amendes forfaitaires délictuelles pour la police nationale.

Les chiffres de la délinquance liés aux stupéfiants sont en légère hausse en 2022, avec 198 faits constatés pour la gendarmerie contre 195 en 2021, dont essentiellement des faits d'usage (158). Ce type d'infractions représente 6,4 % de la délinquance constatée dans le Cantal par les militaires de la gendarmerie. Pour la police nationale 127 infractions ont été constatées, dont 100 pour usage de stupéfiants.



## La cellule de prévention technique de la malveillance

La gendarmerie du Cantal a multiplié les actions d'informations et de préventions, en particulier au travers de la **cellule de prévention technique de la malveillance**, composée de militaires formés en matière de prévention situationnelle.

Cette cellule a conduit 72 études de sûreté et livré des recommandations techniques de manière à dissuader les passages à l'acte de délinquance, auprès d'artisans, d'exploitations agricoles, de commerçants, de lycées et d'établissements de santé pour ne citer que quelques exemples.

Parmi ses nombreuses activités, on retrouve la **mise en œuvre d'une politique globale de sécurité fondée sur le développement de la vidéoprotection de voie publique**.

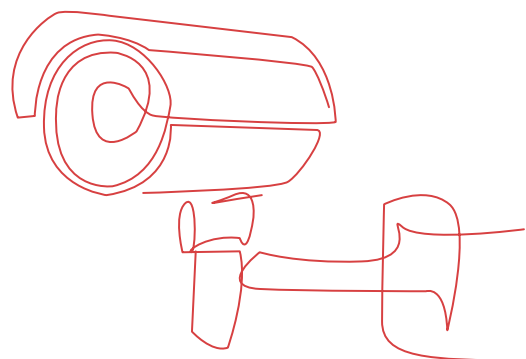
Ainsi, plusieurs démarches prospectives ont été engagées auprès de différentes équipes municipales pour lutter entre autres contre le fléau des dépôts illégaux de déchets (*Lugarde, Roannes-Saint-Mary, Le Falgoux, Rouziers, Puycapel, Cros-de-Ronesque, Saint-Constant-Fournoulès, Yolet, Saint-Julien-de-Toursac, Cayrols, Allanche, Saignes, Thiézac et Riom-ès-Montagnes*).

Par ailleurs, 91 demandes d'autorisation d'exploiter un système de vidéoprotection ont été examinées par la commission départementale.

Dans le cadre d'une opération zonale de lutte contre les cambriolages, une manœuvre préventive se matérialisant par la diffusion de messages de vigilance a été initiée du 16 au 22 mai à destination des partenaires des entreprises à l'échelon départemental.

Une action similaire et novatrice a été menée parallèlement avec l'appui des 74 présidents des caisses locales de la société d'assurance Groupama pour sensibiliser un maximum de particuliers, toucher un public le plus large possible soit 36 500 sociétaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme d'actions spécifiques tendant à renforcer la sécurité des collégiens et de la communauté éducative dans chaque établissement cantalien face à tout type d'intrusion, un avis technique sur les futurs aménagements a été sollicité par le conseil départemental. À ce titre, basés tout particulièrement sur le contrôle d'accès, les dispositifs sécuritaires prévus pour les 18 collèges publics répartis en zone gendarmerie ont été scrupuleusement examinés.



## Prévention de la délinquance et des violences faites aux femmes

**Le niveau des violences faites aux femmes reste préoccupant et appelle une réponse coordonnée.**

Les tensions nées de la crise sanitaire, la libération de la parole des femmes, la multiplication et l'accessibilité des dispositifs de signalement, et l'information systématique du parquet des faits qui sont rapportés à la gendarmerie ou à la police même en l'absence de plainte, expliquent en partie l'augmentation des faits enregistrés.

Afin de prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes, dans le cadre d'un travail partenarial, plusieurs mesures et dispositifs sont mises en œuvre dans le département :

- ▶ 193 femmes ont été accueillies au sein du dispositif « accueil de jour » du CIDFF 15, ouvert trois jours par semaine en 2022.
- ▶ Financement d'un groupe de parole pour 10 femmes victimes porté par la psychologue de l'APAJ 15.
- ▶ Aide financière de 5 000 € instaurée pour de l'aide aux démarches juridiques et sanitaires pour les femmes éloignées des lieux d'accès aux droits (accès par le CIDFF et l'APAJ).
- ▶ 835 personnes ont été accueillies sur le dispositif des ISCG (intervenantes sociales en gendarmerie et commissariat), 80 % pour violences intra-familiales.
- ▶ Aide au financement du van d'écoute itinérante, déployé sur l'arrondissement de Mauriac à l'attention des femmes vulnérables.



Van écoute itinérante



25 novembre 2022 à Aurillac

Des actions d'information et de formation, notamment en s'appuyant sur **les jeunes en service civique, ont également été menées dans les trois arrondissements**, et en particulier autour du 25 novembre. En l'occurrence, dix jeunes en service civique ont été formés à l'outil violentomètre, et ont pu informer le grand public à différentes occasions. Quelques exemples de ces actions :

- ▶ les 17 et 18 octobre s'est déroulée une formation sur la problématique des violences conjugales auprès des personnels des trois fonctions publiques (18 participants),
- ▶ Formation continue des personnels hospitaliers des services des urgences au repérage et orientation des violences conjugales,
- ▶ 45 auteurs de violences conjugales ont été pris en charge et ont effectué un stage de responsabilisation dans un objectif de lutte contre la récidive.



## Les intervenantes sociales en police et en gendarmerie

Les intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie (ISCG) sont au cœur d'un dispositif centré sur la personne, mettant en lien les services de police ou de la gendarmerie et les services sociaux compétents.

Le dispositif vise à apporter aux citoyens comme aux professionnels concernés, des éléments permettant de faire évoluer favorablement la situation d'une personne ou d'une cellule familiale.

Elles sont amenées à accueillir et orienter :

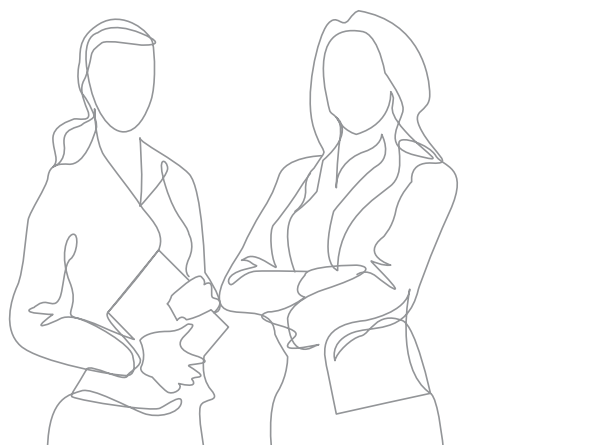
- ▶ des victimes et/ou des auteurs présumés d'infraction pénale,
- ▶ toutes personnes en lien avec les forces de l'ordre dont la problématique présente une composante sociale,
- ▶ des personnes majeures ou mineures dont la situation sociale est marquée par des difficultés de vie.

Le champ d'action est donc particulièrement vaste, avec notamment les violences conjugales, les conflits parentaux, la protection de l'enfance, les difficultés liées au logement, le harcèlement scolaire, les personnes isolées/dépressives/suicidaires, les conduites addictives, etc.

Les ISCG font le lien entre les forces de l'ordre et les services sociaux, et assurent à la fois une prise en charge adaptée des auteurs et des victimes, tout en orientant vers la prise en charge sociale.

Dans le Cantal, l'association APAJ15 porte les deux postes, qui ont été financés à 80 % par l'État en 2022.

Créée en 2001, l'APAJ 15 est habilitée par le ministère de la justice et est adhérente à une fédération nationale, l'INAVEM (institut national d'aide aux victimes et de médiation).



# La sécurité routière

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

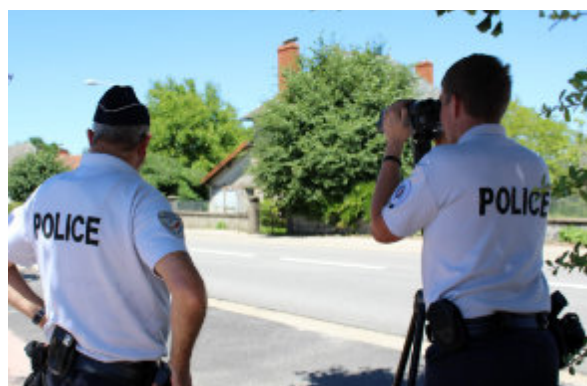
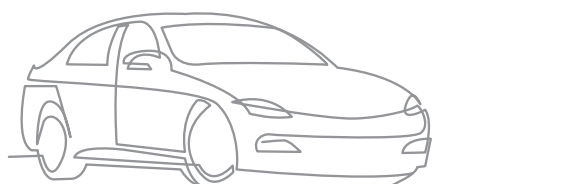
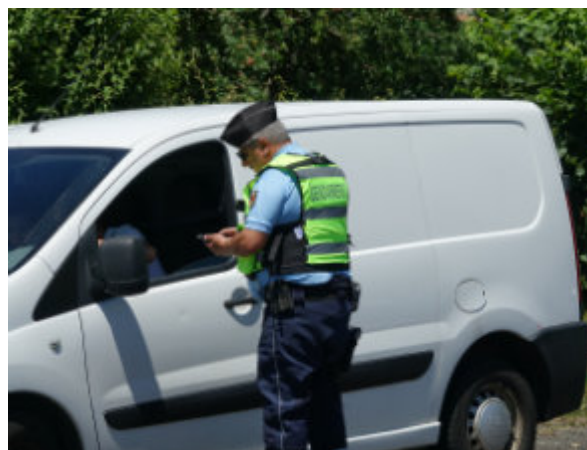
Au plan national, la mortalité routière en France en 2022 avoisine celle d'avant la crise sanitaire. Selon les estimations de l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 3 260 personnes ont perdu la vie sur les routes de France métropolitaine en 2022, contre 2 944 en 2021 (+10,7 %). Le nombre de blessés toutes gravités enregistré par contre une baisse.

En 2022, le département du Cantal s'inscrit malheureusement dans cette tendance avec une hausse de tous les indicateurs.

14 personnes ont perdu la vie sur les routes cantaliennes, contre 5 en 2021.

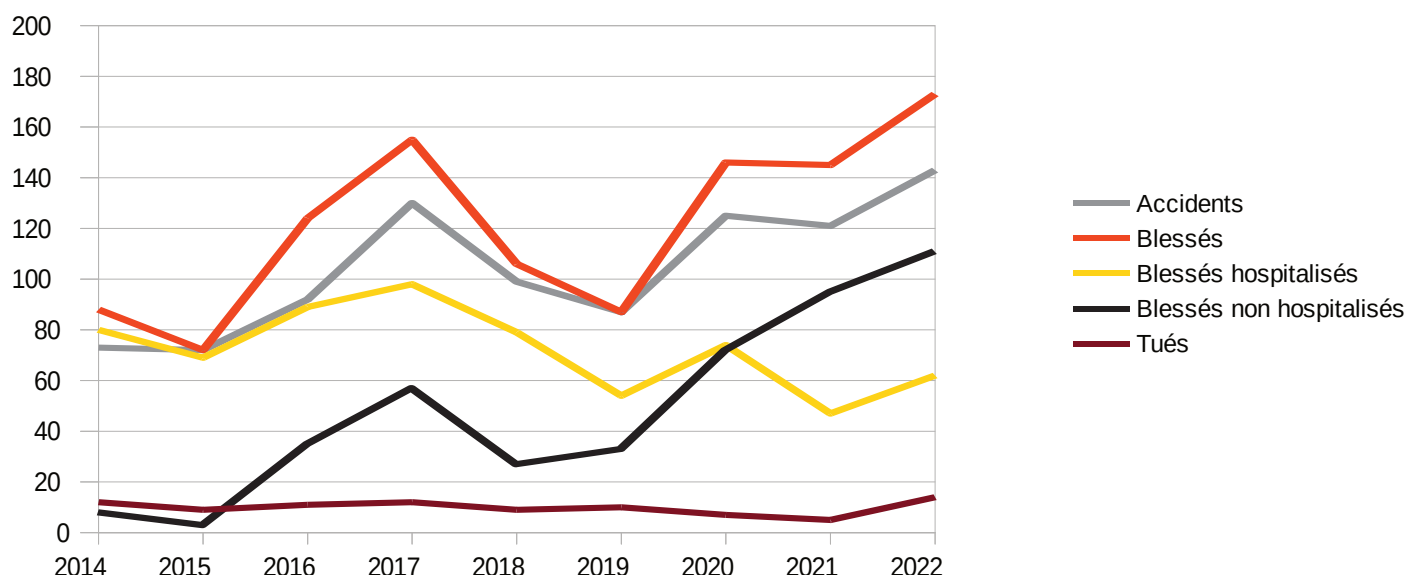
Afin de lutter contre l'insécurité routière et prévenir les comportements à risque, en 2023, Laurent Buchaillat, préfet du Cantal, continuera de mobiliser les forces de l'ordre afin de renforcer les contrôles. Ces contrôles s'inscrivent dans un plan d'action plus vaste comprenant plusieurs opérations d'informations et de prévention destinées à :

- ▶ Agir sur les comportements : campagnes d'informations et de sensibilisation menées sur les réseaux sociaux, au cours d'événement rassemblant du public, ainsi qu'au cours des contrôles ;
- ▶ Agir sur les infrastructures et la signalisation en collaboration avec les gestionnaires de voiries et collectivités ;
- ▶ Agir sur les véhicules : opération de contrôles et d'informations des équipements de sécurité des véhicules (pneus, freins, éclairages, contrôles techniques,...) ;
- ▶ Renforcer la prévention auprès des jeunes usagers et généraliser l'éducation à la sécurité routière ;
- ▶ Renforcer la coordination entre les services de l'État, les collectivités et les associations ;
- ▶ Établir des partenariats avec les employeurs, notamment via la charte des 7 engagements pour la sécurité routière ;
- ▶ Recruter des intervenants départementaux de la sécurité routière.



Les nombres de blessés et d'accidents ont également connu une hausse sensible. L'année 2022 est la pire des huit dernières années sur les routes du Cantal.

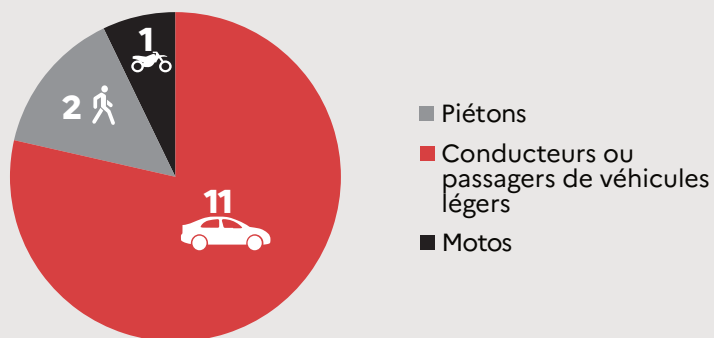
	2019	2020	2021	2022
<b>Accidents</b>	87	125	121	143
<b>Blessés</b>	87	146	145	173
<b>Blessés hospitalisés</b>	54	74	47	62
<b>Blessés non hospitalisés</b>	33	72	95	111
<b>Tués</b>	10	7	5	14



## Chiffres clés

**3 DÉCÈS**  
SUR LA ROUTE  
EN ZONE  
POLICE

**11 DÉCÈS**  
SUR LA ROUTE  
EN ZONE  
GENDARMERIE



Décès par catégorie d'usagers

Grâce à la mobilisation des forces de l'ordre, 808 permis de conduire ont été suspendus en 2022 en raison d'infractions lourdes (conduite sous l'emprise de stupéfiants, d'alcool, grands excès de vitesse, etc...), soit 123 suspensions administratives de plus qu'en 2021. Cette hausse peut s'expliquer par une modification des comportements, mais elle traduit également le renforcement de l'action des forces de l'ordre dans la recherche d'infractions particulièrement graves.

Les motifs de suspensions ont également évolué. En 2020, les raisons principales étaient la vitesse, puis l'alcool et enfin les stupéfiants. En 2022, les stupéfiants constituent désormais la première cause de suspension, avec 296 suspensions prononcées, devant la vitesse (295), et l'alcool (242). 7 arrêtés de suspension ont été pris pour un autre motif (refus de se soumettre, permis non détenu).

Il faut rappeler qu'une suspension administrative de permis de conduire est prise pour une durée de 4 à 12 mois, et entraîne des conséquences financières, professionnelles et sociales trop souvent sous-estimées.

## Les actions de prévention

Les actions de prévention sont nombreuses, organisées par les forces de l'ordre, en lien avec la préfecture, auxquelles il faut ajouter les actions menées par les associations et collectivités, soutenues financièrement au titre du plan départemental de sécurité routière (montant total de 38 500 € en 2022).

Plusieurs associations, collectivités et services de l'État, ont ainsi pu bénéficier d'un accompagnement, par une subvention, ainsi qu'une aide matérielle et/ou humaine, ou un appui logistique, s'inscrivant dans les enjeux suivants :

- ▶ Le risque routier professionnel,
- ▶ La conduite après usage de substances psychoactives (alcool, stupéfiants),
- ▶ Les jeunes de 14 ans à 29 ans,
- ▶ Les seniors de 65 ans et plus,
- ▶ Les deux roues motorisés.



Campagnes de prévention

**EXEMPLE****LE SAVOIR ROULER À VÉLO**

Inscrite comme une priorité majeure du gouvernement depuis 2018, «le savoir rouler à vélo» favorise l'apprentissage du vélo vers une pratique plus sécurisée. A ce titre, deux journées (novembre 2022) ont été consacrées à la validation du bloc 3 du dispositif. Cette action a pu se dérouler grâce à une collaboration étroite entre l'éducation nationale, le service des sports de la ville d'Aurillac ainsi que l'école VTT MCF volcan du Cantal. Les élèves ont emprunté par petits groupes un parcours routier en plein centre-ville d'Aurillac au cœur de la circulation urbaine entre les pistes et voies cyclables aménagées à cet effet. Des attestations leur ont été remises par monsieur le maire.

Le dispositif s'étend sur le bassin de Murat et de Saint-Flour pour cette fin d'année scolaire 2022-2023.

*Chiffres clés*

DEPUIS LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF

**374 ATTESTATIONS**ONT ÉTÉ DÉLIVRÉES AUX  
ÉLÈVES DU CANTAL

# La sécurité du quotidien

La sécurité au quotidien est assurée par plusieurs services qui interviennent en complémentarité. Les services de l'État, et plus particulièrement ceux de la préfecture et de la direction départementale des territoires ont pour mission d'anticiper, de préparer puis de gérer la crise. Rappelons qu'à ce titre le préfet est le directeur des opérations de secours dans le département.

## Les exercices

Le bureau de la sécurité civile de la préfecture organise régulièrement des **exercices de sécurité civile**. Ils ont pour vocation de mettre en situation les différents services concernés, afin de les faire travailler ensemble, se coordonner et enfin, s'enrichir des bonnes pratiques.

En 2022, 5 exercices ont permis de tester la coordination et la réponse opérationnelle des services de sécurité et de secours :

- ▶ le 24 mars, deux exercices en un : SATER (sauvetage aéroterrestre) et NOVI (nombreuses victimes). **Objectif** : Entraîner les services à la recherche d'un avion victime d'un accident et à la prise en charge des blessés,
- ▶ le 10 mai, exercice annuel tunnel du Lioran (simulant un accident entre un véhicule et un camion transportant des matières dangereuses). **Objectif** : Vérifier le délai d'acheminement des secours et la coordination inter-services dans la prise en charge des victimes,
- ▶ le 28 novembre, un exercice tuerie de masse à la salle de spectacle du Prisme à Aurillac. **Objectif** : Entraîner les services à intervenir en cas d'attaque terroriste,
- ▶ Alertex le 3 mars : exercice interne qui permet de s'exercer sur les procédures liées à l'alerte et aux mesures de sauvegarde de la population.

Chaque exercice donne lieu à l'activation d'un centre opérationnel départemental (COD), réunissant les services concernés. Dirigé par le préfet, en tant que directeur des opérations de secours, il permet de coordonner l'action des différents services.



Exercice tunnel  
du Lioran



## La planification

La planification est une composante essentielle de la gestion d'une crise. Elle permet d'anticiper la réponse, adaptée à chaque situation de crise, en coordonnant les actions de chaque service qui intervient au travers d'un plan, comprenant notamment des fiches actions par service.

La création de nouveaux plans et leur actualisation tous les cinq ans nécessitent une gestion rigoureuse et un travail permanent.

Cette mission est confiée au bureau de la sécurité civile de la préfecture du Cantal.



Gestion de crise au centre opérationnel départemental

## Chiffres clés

EN 2022, **4** PLANS ONT ÉTÉ ACTUALISÉS ET **2** NOUVEAUX PLANS CRÉÉS :

MISE À JOUR DE L'ANNEXE ORSEC SECOURS EN MONTAGNE ET ZONES D'ACCÈS TERRESTRES DIFFICILES

MISE À JOUR DU PLAN HÉBERGEMENT



MISE À JOUR DE L'ANNEXE ORSEC \* TUNNEL DU LIORAN

MISE À JOUR DE L'ANNEXE ORSEC \* SATER

CRÉATION DU PLAN « DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES ORSEC\* GESTION DES DÉCÈS MASSIFS »



CRÉATION DU PLAN DE GESTION SANITAIRE DES VAGUES DE CHALEUR

(\*) ORSEC : Organisation de la réponse de sécurité civile

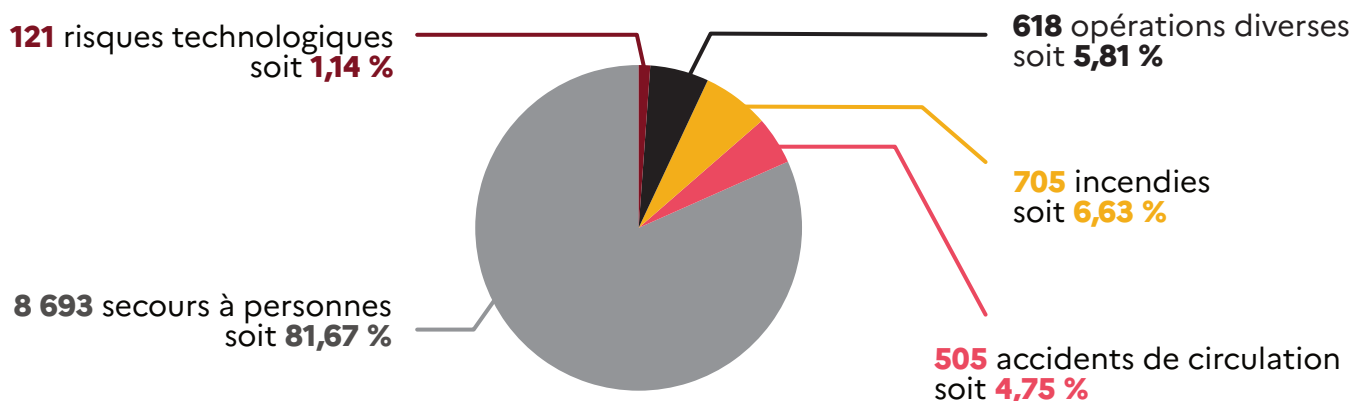
## Les opérations de secours aux personnes et aux biens du SDIS du Cantal

Le **service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Cantal**, composé de 828 femmes et hommes au service de la population (au 1<sup>er</sup> janvier 2023), est un établissement public chargé de prévenir et évaluer les risques de sécurité civile, préparer les mesures de sauvegarde et organiser les moyens de secours, protéger les personnes, les biens et l'environnement et assurer les secours d'urgence aux victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes, ainsi que leur évacuation.

Le SDIS du Cantal est placé sous l'autorité opérationnelle du préfet et des maires agissant dans le cadre de leurs pouvoirs respectifs de police. Sa gestion administrative est confiée à un conseil d'administration qui définit les orientations administratives et techniques ainsi que les moyens financiers nécessaires à son fonctionnement, dont la présidence est assurée par le président du conseil départemental.

## L'activité opérationnelle en chiffres

10 632 interventions, soit +10,3 % par rapport à 2021, soit 29 interventions par jour.



## En 2022 le SDIS du Cantal est intervenu en renfort sur plusieurs opérations hors du Cantal :

- ▶ **INTEMPÉRIES DANS L'ALLIER :**  
57 sapeurs-pompiers du Cantal mobilisés sur 30 jours, du 05 juin au 03 juillet.  
Opération de mise en sécurité, bâchage des toits.
- ▶ **COLONNE FEUX DE FORÊTS SE-AUV :**  
Arc méditerranéen (du Var à l'Aude) + zone Sud Est (Ardèche, Drôme et Isère).  
24 sapeurs-pompiers sur 36 jours.
- ▶ **RENFORTS FEU DE FORÊT EN GIRONDE :**  
22 sapeurs-pompiers mobilisés sur 19 jours.



Renforts feu de forêt en Gironde



Les sapeurs-pompiers du SDIS du Cantal, acteurs majeurs du secours à la personne dans le département sont également mobilisés dans la prévention des risques.

Ainsi, 911 établissements recevant du public dans le Cantal sont soumis à des visites périodiques permettant de contrôler différents points en matière de sécurité. En 2022, 270 visites ont été menées (196 visites périodiques, 26 visites de réception de travaux, 46 visites de contrôle, 2 visites inopinées) qui ont donné lieu à 86,22 % d'avis favorables, soit 169 avis et 13,77 % d'avis défavorables, soit 27 avis.

### Le secours en montagne du PGHM de Murat

Le peloton de gendarmerie de haute montagne de Murat intervient principalement en matière de secours en montagne dans le massif cantalien.

Son activité comprend des missions de secours et d'assistance à personne, ainsi que des missions de prévention, d'information et d'enquête judiciaire en lien avec leurs interventions.

Comme chaque année, le Cantal enregistre un afflux important de touristes au cours de la période estivale, entraînant une augmentation de la fréquentation de la montagne cantalienne et une hausse des interventions pour la période.

Les secours concernent des accidents d'activités de pleine nature sur la zone de compétence des pelotons de gendarmerie de haute montagne (PGHM) (ski, escalade, via ferrata, raquettes, parapente, canyon, VTT, quad, motocross...). Ils concernent également les disparitions inquiétantes de personnes sur le massif, hiver comme été. Sont aussi comptabilisées les missions de l'équipe cynophile, au nombre de 9 (5 recherches de personnes dans le Cantal et 4 dans les départements limitrophes).

Des actions de formation et de sensibilisation aux dangers de la montagne sont également proposées par le PGHM au profit de différents publics professionnels et associatifs (club alpin français, fédération française de la montagne et de l'escalade, fédération française de randonnée pédestre, candidats aux brevets d'État) ou aux simples usagers de la montagne et au public scolaire (lycée montagne de Murat, collège montagne d'Allanche...).



Exercice PGHM

## Chiffres clés du SDIS



**828** FEMMES ET HOMMES  
AU SERVICE DE LA POPULATION  
AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

**104** SAPEURS-POMPIERS  
PROFESSIONNELS

**697** SAPEURS-POMPIERS  
VOLONTAIRES  
SOIT 87 % DE VOLONTAIRES

DONT **46** MEMBRES  
DU SERVICE DE SANTÉ  
ET DE SECOURS MÉDICAL

27 INFIRMIERS  
13 MÉDECINS  
2 PHARMACIENS  
4 PSYCHOLOGUES

**27** PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET  
TECHNIQUES

### PGHM

Faits constatés	2019	2020	2021	2022
Interventions	82	126	163	110
Dont celles avec appui aérien	36	61	75	79
Décès	3	2	3	6
Blessés/Malaises	64	81	93	88
Assistés/Indemnes	21	43	77	27





## Système d'information sur les armes

Opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'État dans le Cantal.

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, les particuliers, détenteurs non déclarés d'armes trouvées ou acquises par héritage, ont pu se rendre dans les gendarmeries d'Aurillac, de Saint-Flour et de Mauriac, pour soit s'en dessaisir auprès de l'État, soit les enregistrer dans le système d'information sur les armes (SIA).

Les particuliers qui ont effectué l'une ou l'autre démarche lors de cette opération, inédite, simple et gratuite, n'ont encouru aucune poursuite judiciaire ou administrative sur le fondement du transport ou de la détention sans autorisation d'armes.

Cette opération a permis de collecter plus de 650 armes (\*) et plus de 22 000 munitions.

Le service central des armes et explosifs (SCAE) est à l'initiative du nouveau système d'information sur les armes (SIA), ouvert aux préfetures et aux plus de 4 millions de détenteurs d'armes chasseurs depuis février 2022.

Le SCAE ouvre et valide progressivement les différents modules du SIA tout en fermant les services assurés jusque-là par l'application AGRIPPA.

Depuis février 2022, la préfeture réalise toutes les transactions des armes de catégorie C (chasse) sur ce système et accompagne les professionnels, tout particulièrement les armuriers, dans ce changement d'outil.

A partir du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023, la préfeture du Cantal accompagnera les usagers qui le souhaitent, notamment ceux qui sont éloignés du numérique, pour la création de leur compte SIA.

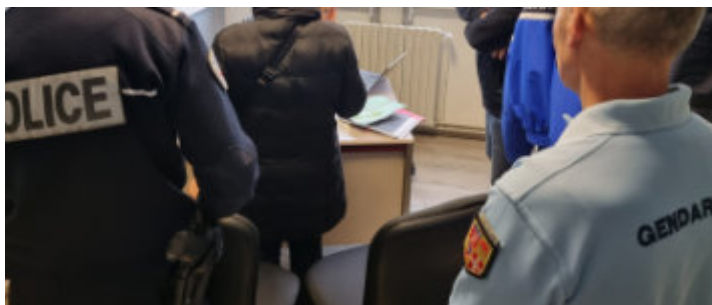
## Chiffres clés

PROPORTIONNELLEMENT À SA POPULATION, LE CANTAL EST L'UN DES DÉPARTEMENTS LES PLUS ARMÉS DE FRANCE, AVEC **ENVIRON 37 000 ARMES, SOIT 1 ARME POUR 4 HABITANTS**

**478 ARMES LONGUES COLLECTÉES**

**175 ARMES DE POING, AUTRES ARMES À FEU ET DE DÉFENSE COLLECTÉES**

**22 034 MUNITIONS COLLECTÉES**



**CHAQUE ANNÉE LE SERVICE EN CHARGE DES ARMES RÉALISE LE TRAITEMENT DE PLUS DE 1 110 DOSSIERS**



# La prévention des risques naturels

La prévention des risques naturels est un enjeu important dans le département du Cantal .

Poursuivant l'objectif de recenser les risques majeurs du département, ainsi que les mesures de prévention et de sauvegarde prévues afin d'en limiter leurs effets, la révision du document départemental des risques majeurs (DDRM) du Cantal a été approuvée en 2022. Sa déclinaison communale synthétique sous forme de tableau (transmission d'information aux maires), ainsi qu'un modèle de dossier communal d'information sur les risques majeurs, ont été transmis aux 246 communes cantaliennes et sont en lignes sur le site internet des services de l'État.

Dans le département du Cantal, le risque naturel inondation est prédominant avec 127 communes exposées. Parmi ces communes, 26 disposent d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) et 6 sont identifiées en « risque majeur » (Aurillac, Laroquebrou, Maurs, Polminhac, Saint-Flour et Vic-sur-Cère).

Afin de permettre aux élus d'informer les habitants de leurs communes, les services de l'État ont fourni à chaque commune concernée par un plan de prévention du risque inondation (PPRI) un kit de communication numérique, des affiches et des flyers sur la prévention du risque inondation.

La journée de la résilience a également été mise à profit pour conduire des actions d'informations sur les risques et de sensibilisation sur les comportements à adopter en cas de survenue de ces risques.

**PLUIE INONDATION**

**BIEN PRÉPARER SON KIT DE SÉCURITÉ**

Dans une situation d'urgence, les réseaux d'eau courante, d'électricité, de téléphonie peuvent être coupés. Préparez-vous à vivre de manière autonome quelques jours (3 jours) avec certains objets essentiels.

- Radio et lampes de poche avec piles de rechange
- Bougies, briquets ou allumettes
- Nourriture non périssable et eau potable
- Médicaments
- Trousse de premier secours
- Lunettes de secours
- Copie des papiers d'identité
- Vêtements chauds
- Argent liquide
- Double des clés
- Articles pour bébé
- Nourriture pour animaux
- Chargeur de téléphone portable

Le kit de sécurité sera placé dans un endroit facile d'accès pour pouvoir le récupérer le plus rapidement possible.

[Pluie-inondation.gouv.fr](http://Pluie-inondation.gouv.fr)  
#PluieInondation

**PLUIE INONDATION**

**Ayons les bons réflexes**

- Je reporte mes déplacements à pied ou en voiture et je reste à l'abri
- Je reste informé et à l'écoute des consignes de secours et/ou de la mairie
- Je me soucie des personnes proches, de mes voisins et des personnes vulnérables
- Je m'éloigne des cours d'eau et je ne stationne pas sur les berges ou les ponts
- Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter la foudre
- Je ne prends pas ma voiture, quelques centimètres d'eau suffiraient à l'emporter
- Je ne descends pas dans les sous-sol et me réfugie en hauteur, en étage
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, ils sont en sécurité
- Je coupe les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage sans me mettre en danger

[Pluie-inondation.gouv.fr](http://Pluie-inondation.gouv.fr)  
#PluieInondation

**Numéros d'urgences**

- 112 ou 18 Pompiers
- 114 Pour les personnes sourdes ou malentendantes
- 15 SAMU
- 17 Gendarmerie, Police

Chaque commune dotée d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou d'un plan particulier d'intervention (PPI), doit établir un plan communal de sauvegarde (PCS). Le bureau de la sécurité civile de la préfecture du Cantal accompagne 60 communes pour la réalisation de ces plans. Fin 2022, l'intégralité des plans communaux de sauvegarde ont été finalisés.

A Thiézac, l'accompagnement actif de la commune, concernant les études et travaux liés aux mouvements de terrain, est arrivé à son terme avec la réception des travaux par la collectivité en octobre 2022. Le montant des études et travaux pour cette opération s'élève à 450 K€ financé à 50 % par le fonds Barnier.

Dans le contexte du changement climatique, l'adaptation des territoires face aux risques plus élevés de tempêtes, feux de forêt, inondations ou encore séismes est une nécessité. L'ensemble de ces actions participe à développer la culture du risque des citoyens. Nous sommes tous acteurs face aux risques. #Ayonslesbonsréflexes

**Où se renseigner ?**  
Retrouvez les conseils, l'information, atlas cartographique et plans de prévention sur [www.cantal.gouv.fr/risques-naturels-et-environnementologie](http://www.cantal.gouv.fr/risques-naturels-et-environnementologie)

**La vigilance et l'alerte**  
 - La vigilance météorologique [vigilance.meteofrance.fr](http://vigilance.meteofrance.fr)  
 - L'orientation des pivots Internet à l'échelle des communes (APIC) [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)  
 - La vigilance eau [www.inondation.gouv.fr](http://www.inondation.gouv.fr)

**Niveaux d'urgence**  
 - VE ou VE Préparé  
 - VE Plus les personnes âgées ou malades isolées  
 - VE SAGE  
 - VE Oued/terme, Police

**Plus d'inondation, plus de prévention**  
 - Préparez-vous à vivre de manière autonome quelques jours (3 jours) avec certains objets essentiels.

**KIT DE SÉCURITÉ**

- Radio et lampes de poche avec piles de rechange
- Raquettes, bâches ou bâches imperméables
- Médicaments
- Nourriture non périssable et eau potable
- Trousse de premier secours
- Copie des papiers d'identité
- Argent liquide
- Double des clés
- Articles pour bébé
- Nourriture pour animaux
- Chargeur de téléphone portable
- Vêtements chauds
- Carnet de secours

**Qu'est-ce qu'un risque inondation ?**  
L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.  
 - 219 des communes françaises sont exposées à au moins un risque naturel ;  
 - 114 des Français, et 1/3 des enfants sont aujourd'hui potentiellement exposés au risque inondation ;  
 - Dans le Cantal : 187 communes sont exposées au risque inondation et 25 communes sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques Inondation.

**Documents encadrant la gestion du risque :**

- le document d'information communal sur les risques majeurs à pour objectif d'informer le citoyen et de l'impliquer dans le processus de gestion des risques. Il précise les risques affectant la commune, les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde et les consignes de sécurité à respecter. Ce document est consultable en ligne.
- le plan communal de sauvegarde détermine en fonction des zones concernées :
  - la méthode de diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité (système de sirène, haut-parleur, etc.)
  - les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (hébergement, évacuation, accueil des sinistrés, etc.)
  - les moyens disponibles et les mesures d'accompagnement et de soutien à la population (soins psychologiques, accompagnement dans les démarches d'indemnisation, etc.)
- le plan de prévention des risques inondation est un document réglementaire qui vise à la sécurité des biens et des personnes. Il vise en priorité à ne pas aggraver les risques sur le territoire qu'il couvre et agit essentiellement sur le champ de l'urbanisme (en rendant inconstructibles les terrains les plus exposés, en édictant des mesures constructives, etc.).

Toutes les communes qui ont un plan de prévention des risques inondation élaborent un plan communal de sauvegarde et le mettent à jour régulièrement.

**Les bons gestes à adopter en cas de pluie - inondation**

**AVANT**

- Ne marchez pas sur les zones inondées.
- Évitez de vous déplacer en voiture sur les zones inondées.
- Ne marchez pas sur les zones inondées.
- Ne marchez pas sur les zones inondées.

**PENDANT**

- Ne prenez pas de douche.
- Ne prenez pas de douche.
- Ne prenez pas de douche.
- Ne prenez pas de douche.

**APRES**

- Ne marchez pas sur les zones inondées.
- Ne marchez pas sur les zones inondées.
- Ne marchez pas sur les zones inondées.
- Ne marchez pas sur les zones inondées.



Journée de la résilience

# La sécurisation des grands événements et manifestations sportives

Certains grands événements nécessitent la mise en place de dispositifs de sécurité dédiés. En outre, les épreuves sportives, motorisées ou non, doivent faire l'objet d'une demande d'organisation déposée en sous-préfecture de Saint-Flour qui détient la compétence départementale des manifestations sportives.

L'instruction de tels dossiers nécessite une collaboration entre les collectivités, l'organisateur, les différents services de l'État et associations concernées.

Les manifestations sportives se déroulant sur la voie publique ou sur circuit sont soumises à une police qui fait régulièrement l'objet d'évolutions réglementaires.

Depuis le lundi 17 octobre 2022, les dossiers de manifestations sportives sont instruits sur la plateforme : [15.manifestationsportive.fr](https://15.manifestationsportive.fr).

Cette plateforme, véritable interface entre l'État, les collectivités, les fédérations et les organisateurs, est un guichet unique dédié aux manifestations sportives permettant de faciliter l'instruction des dossiers et de valoriser le territoire, notamment par la mise en exergue des événements qui y sont organisés.

Chiffres clés

**142** MANIFESTATIONS  
DONT 1 ANNULÉE



Visite de Madame Rima Abdul Malak, ministre de la Culture lors du festival international de théâtre de rue, le 20 août 2022

## Sécurisation du festival Éclat

L'édition 2022 du festival international de théâtre de rue d'Aurillac s'est déroulée du 17 au 20 août dans un contexte sécuritaire élevé et liée à une reprise d'activité après 2 ans d'interruption pour cause de crise sanitaire.

La sécurisation du festival a nécessité un travail important entre les collectivités, l'organisateur, les différents services et les associations concernées.

Elle s'est déroulée dans des conditions très satisfaisantes.

# La protection du consommateur

Assurer la protection des consommateurs, la sécurité, la conformité des produits et des services.

Deux services œuvrent sur le territoire pour assurer la protection des consommateurs. Les contrôles effectués par les agents du **service de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (CCRF)** sont répartis sur plusieurs axes, adaptés et ciblés selon les spécificités du territoire cantalien :

**Axe n° 1** Protéger les consommateurs et accompagner les entreprises pour réussir la transition écologique (ex : lutte contre les fraudes sur les allégations environnementales).

**Axe n° 2** Investiguer et réguler les pratiques des acteurs de l'économie numérique.

**Axe n° 3** Garantir le fonctionnement loyal de l'économie et la préservation des intérêts des consommateurs et ainsi conforter le plan de relance (ex : lutte contre les fraudes sur l'origine des denrées alimentaires).

Les principaux axes de contrôles pour les agents du **service de santé animale** sont les suivants :

**Axe n° 1** Assurer en permanence la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et la protection animale au sein des abattoirs de boucherie et de volailles.

**Axe n° 2** En complément des contrôles assurés par les producteurs, s'assurer du respect de la réglementation à toutes les étapes de la chaîne alimentaire, depuis la fabrication (abattoirs, laiteries, producteurs fermiers...), le stockage (entrepôts) jusqu'à la distribution au consommateur (grandes surfaces, boucheries, restaurations collectives ou commerciales) en passant par les véhicules de transport de denrées.

**Axe n° 3** Certifier la conformité sanitaire des produits à l'exportation.

## L'exemple du contrôle des signes de qualité alimentaires

Ce secteur représente un enjeu économique majeur pour l'économie du département. De plus, ces enquêtes s'inscrivent dans le cadre de l'orientation 1 du **plan de relance gouvernemental : l'écologie : une croissance durable et juste (« croissance verte »)**.

- ▶ **Lutte contre les fraudes sur les labels et les mentions valorisantes européennes dans le domaine alimentaire (AOP, IGP, STG, produit de montagne).** Le territoire cantalien est entièrement situé en zone de montagne et il est le seul département auvergnat dans lequel les 5 fromages sous AOP sont produits.

En 2022, **20 contrôles** ont été réalisés auprès de 16 établissements, principalement producteurs, affineurs et distributeurs de fromages sous AOP. 32 % des contrôles ont présenté des anomalies. **1 injonction, 4 avertissements et 1 procès-verbal ont été rédigés.**

- ▶ **Lutte contre les fraudes dans la filière agriculture biologique.** Les manquements les plus fréquemment constatés portent sur l'absence de notification de l'activité à l'Agence Bio, la substitution de produits (par exemple achat de produits conventionnels pour compléter la production), le non-respect des règles de production et de transformation bio, l'adultération, la présentation trompeuse des produits, une traçabilité défailante.

En 2022, **37 contrôles** ont été réalisés auprès de 29 établissements, à tous les stades de la production et de la distribution. 41 % des contrôles ont présenté des anomalies. **5 injonctions et 6 avertissements ont été rédigés.**



## GARANTIR LE FONCTIONNEMENT LOYAL DE L'ÉCONOMIE ET LA PRÉSERVATION DES INTÉRÊTS DES CONSOMMATEURS ET AINSI CONFORTER LE PLAN DE RELANCE : LES ENQUÊTES DANS LE SECTEUR IMMOBILIER :

► **Le contrôle des pratiques des professionnels de l'entremise immobilière.** Les interventions ont porté sur le contrôle de l'information des consommateurs (prix, qualité des biens...), le respect des conditions d'exercice de la profession d'agent immobilier, la loyauté des transactions et les clauses illicites.

Huit établissements ont été contrôlés. Le taux de non-conformité sur ces établissements est de 47 %. Quatre agences immobilières ont reçu un avertissement, une a fait l'objet d'une injonction administrative.

► **Le contrôle des pratiques des syndicats de copropriété.** Les principaux points de contrôle ont été le respect des conditions relatives à l'accès à la profession de syndic de copropriété (loi Hoguet), le respect du contrat type de syndic et de la fiche d'information, le respect de la bonne information précontractuelle et du droit de la concurrence.

2 établissements ont fait l'objet d'un contrôle en 2022. Il a été constaté des manquements dans 100 % des établissements contrôlés. Les suites données à ces constatations ont été des injonctions de mise en conformité.

## Chiffres clés

### 456 INTERVENTIONS

AUPRÈS DE 538 PROFESSIONNELS  
(399 EN 2021)

### 160 COURRIERS D'AVERTISSEMENT

(165 EN 2021)

### 29 INJONCTIONS ADMINISTRATIVES

(47 EN 2021)

### 38 MISES EN DEMEURE

### 4 DOSSIERS D'AMENDE ADMINISTRATIVE

(5 EN 2021)

### 2 FERMETURES D'ÉTABLISSEMENT



### 6 DOSSIERS PÉNAUX

(AUTANT QU'EN 2021)

DONT 4 DOSSIERS TRANSMIS AU PARQUET ET 2 TRAITÉS SOUS LA FORME DE TRANSACTIONS AVEC LES PROFESSIONNELS CONCERNÉS

**LE CONTRÔLE EN MATIÈRE D'HYGIÈNE ET DE PROTECTION ANIMALE** des trois abattoirs de boucherie du département.



**LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CADRE RÉGIONAL** des trois abattoirs de boucherie du département sur l'amélioration sanitaire des produits fermiers laitiers : mieux cibler les contrôles et définir d'une stratégie locale (30 inspections réalisées), nomination d'un coordonnateur producteurs fermiers.



# La protection animale

L'État veille à la santé des animaux et au respect du bien-être animal et de l'environnement.

Pour ce faire, le service santé et protection animales et environnement (SPAÉ) de la DDETSPP, avec l'aide des vétérinaires sanitaires, du groupement de défense sanitaire, et des laboratoires :

- lutte contre les maladies,
- contrôle la traçabilité des animaux,
- veille au respect des règles de la protection des animaux et de la faune sauvage captive.

Il contrôle également les modalités de délivrance et d'utilisation des médicaments vétérinaires et encadre le réseau des vétérinaires sanitaires. Il certifie à l'export et en échange intracommunautaire les mouvements des animaux.

Premier département français de transhumance bovine, également l'un des plus gros exportateurs de bovins et de chevaux vivants, le Cantal est de ce fait très concerné par les mouvements des animaux, et par conséquent par les risques de transmission de maladies qu'ils peuvent entraîner, ainsi que par le nécessaire respect de la protection animale pendant les rassemblements et transports de ces animaux. Le service SPAÉ intervient donc dans les exploitations et lors des mouvements d'animaux.

## Dans les élevages, la protection animale a pour but de produire sans souffrance

En élevage, 148 contrôles sont programmés en exploitations, notamment ceux conditionnant la perception par les agriculteurs des aides agricoles définies par la politique agricole commune européenne. Le service SPAÉ en assure 66 contrôles.

A l'occasion de ces vérifications, 180 prélèvements en plans de surveillance et de contrôle (PSPC) ont été réalisés pour la recherche de molécules indésirables dans la filière alimentaire.

Suite à la réception de plaintes, 12 inspections en protection animale ont été conduites en 2022.

## Le respect des engagements en protection animale lors des mouvements d'animaux

Le service SPAÉ assure également la certification sanitaire et les contrôles liés à la protection animale lors des échanges d'animaux vers l'Union Européenne (91 974 animaux dont 91 238 bovins) avec l'aide des 33 vétérinaires officiels et lors des exportations d'animaux (9 094 bovins, 207 certificats délivrés en 2022).

## Chiffres clés

**66** CONTRÔLES  
CONDITIONNALITÉ  
EN ÉLEVAGES

EN PARTICULIER RELATIFS À LA  
PROTECTION ANIMALE

**180** PRÉLEVEMENTS PSPC

**12** CONTRÔLES EN ÉLEVAGES  
SUITE À DES PLAINTES  
PORTANT SUR LA PROTECTION  
ANIMALE





# L'économie agricole

L'agriculture est une filière majeure de l'économie cantalienne. Les éleveurs et producteurs cantaliens, particulièrement dynamiques, sont engagés dans des productions de qualité, et participent en grande partie au développement des circuits courts.

L'année 2022 a été ponctuée par plusieurs crises conjoncturelles :

- ▶ **Économique** : la situation en Ukraine et ses incidences sur les coûts des matières premières agricoles et de l'énergie a conduit à des mesures économiques pour soutenir la trésorerie des exploitations agricoles avec notamment des aides à l'alimentation animale pour laquelle 1 967 dossiers ont été traités pour un montant total de 3 212 309 €.
- ▶ **Sanitaire** : un premier épisode de grippe aviaire est survenu dans le Cantal. Conformément aux mesures destinées à protéger la filière, un abattage total des volailles situées dans le périmètre du foyer a été réalisé, et les éleveurs concernés ont été accompagnés par les services de l'État et par des indemnités. 6 élevages ont bénéficié d'une avance sur l'indemnisation de la perte d'activité pour un montant global de 73 151 €. Le solde sera versé en 2023 au vu des résultats comptables de l'année 2022.
- ▶ **Climatique** : l'été 2022 a été marqué par une sécheresse exceptionnelle. Dès le mois de septembre, le service de la DDT a été mobilisé pour conduire le travail d'expertise en relation avec la profession agricole. Ainsi, le département du Cantal a pu obtenir très tôt, dès le mois d'octobre, une reconnaissance anticipée au titre des calamités agricoles pour la majeure partie du territoire (hors Châtaigneraie). Une seconde demande de reconnaissance, déposée dans la foulée, a permis dès le mois de décembre d'aboutir à une reconnaissance définitive de l'ensemble du département. 3 800 dossiers de demande d'indemnisation ont été déposés pour un montant total d'indemnisation de l'ordre de 17 M€, auxquels s'ajoutent 5 M€ de dégrèvement de taxe foncière.

**L'année 2022 a été la dernière année de la programmation de politique agricole commune (PAC) 2015-2022.** Les dispositifs étaient stabilisés et l'instruction s'est déroulée de façon assez classique. Les services de l'État se sont mobilisés comme tous les ans afin de mettre en paiement l'ensemble des dossiers PAC dans les meilleurs délais.

Le Cantal est le 3<sup>ème</sup> département en volume global d'aides, avec 174 M€, derrière l'Aveyron et la Saône-et-Loire.

Le département est entièrement classé en zone de montagne et dominé par l'élevage bovin. Le volet ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels) est donc très important pour l'économie des exploitations avec 64 M€/an, soit le 2<sup>ème</sup> rang au niveau national derrière l'Aveyron.



Durant l'année 2022, a été aussi **initiée l'expérimentation du nouveau système de suivi des surfaces en temps réel (« 3STR »)** basé sur l'analyse par l'intelligence artificielle de photos aériennes renouvelées tous les 3 jours et l'utilisation de photos géolocalisées (PGL) pour les vérifications de terrain. Un test « grandeur nature » sur l'utilisation des PGL a été mené auprès de plus de 1 200 agriculteurs du département.

**La dynamique d'installation et de modernisation reste forte.** Le nombre de dossiers déposés en 2022 a été plus important que les années précédentes du fait de la fin de programmation et du transfert du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) à la région. Pour ces dispositifs majeurs (installation et modernisation) le département du Cantal se singularise dans la région par son dynamisme.

Ainsi pour 2022 il y a eu :

- 110 installations avec dotation jeune agriculteur représentant 5,4 M€ soit un niveau moyen de 49 146 €,
- 147 dossiers bâtiments soutenus pour 8 142 843 €,
- 9 dossiers adaptation au changement climatique : 5 pour des projets irrigation et 4 pour des projets de changement de pratiques, pour 50 303 €.

## APPROBATION DU NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR RÉGIONAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (SDREA) EN LIEN AVEC LA PROFESSION AGRICOLE.

La révision du schéma a fait l'objet de nombreuses réunions de concertation, régionales et locales afin d'associer la profession agricole. La DDT a présenté ce schéma, une fois approuvé par le préfet de région (le 1<sup>er</sup> octobre 2022) aux membres de la commission départementale d'orientation agricole, de la commission consultative des baux ruraux ainsi qu'en comité technique de la SAFER.

Parmi les sujets de préoccupation, le campagnol terrestre est extrêmement présent dans le Cantal, avec une recrudescence des événements et des dégâts d'une ampleur jamais observée sur de nombreux secteurs. Les ravages causés par ces rongeurs affectent la production de fourrages déjà compromise avant l'épisode de forte sécheresse de l'été 2022, épisode qui n'a fait qu'amplifier les pertes. Le comité départemental de lutte contre les campagnols terrestres s'est tenu en mai 2022. Même si la situation reste toujours inquiétante, l'avancement des travaux de recherche ainsi que les demandes d'homologation de nouvelles molécules en cours permettent d'espérer des moyens de lutte plus nombreux et plus efficaces à l'avenir.

Les services de l'État se sont rendus à plusieurs reprises sur le terrain afin d'échanger avec les agriculteurs et constater les dégâts causés par le rongeur.



## ATTAQUES DE LOUPS

Le loup peut également constituer une difficulté et la DDT a été saisie pour 43 constats d'attaques. La responsabilité du loup n'a pas été exclue pour 30 agressions, ce qui a conduit à des indemnisations des dégâts sur les troupeaux pour un montant de 35 000 €. Le comité loup est informé de chaque constat, et des résultats de l'expertise menée pour caractériser l'origine de l'attaque. Le service a délivré des autorisations de tirs de défense (5 de défense simple, 4 de défense renforcée). Le secteur de la Margeride a constitué un nouveau foyer de prédation en 2022. L'arrêté de définition du zonage permettant le financement des mesures d'aides à la protection des troupeaux a été révisé en janvier 2022, puis en mai 2022 pour en tenir compte.

Une formation de 63 chasseurs et lieutenants de louveterie a été organisée, afin de participer aux tirs de défense. En complément, l'achat de matériels pour les louvetiers (lampes, jumelles à vision nocturne), la formation et l'achat de chiens de protection, ainsi que des panneaux d'information ont été financés. 37 dossiers comprenant des mesures de protection des troupeaux ont été financés pour un montant théorique de 212 859 €.



Toutes les données, actualisées en temps réel, sur les dommages causés sur les troupeaux, sont disponibles sur : [www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Environnement/Dossier-LOUP](http://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Environnement/Dossier-LOUP)



Rencontre avec les agriculteurs  
29 août 2022

# Le soutien à l'économie

Le premier semestre 2022 a marqué la fin des dispositifs d'aides liés à la crise du COVID (avance remboursable, prêt exceptionnel petite entreprise, prêt à taux bonifié et prêt garanti par l'État).

Sur cette période, **7 entreprises ont sollicité le conseiller départemental à la sortie de crise pour des renégociations de prêt garanti par l'État (PGE).**

Au final, trois dossiers seulement ont été complétés et ont donc pu être traités.

Un de ces dossiers a permis d'aboutir à une renégociation de PGE.

Afin d'accompagner les entreprises les plus fragiles, le comité départemental de sortie de crise présidé par le préfet s'est à nouveau réuni au second semestre 2022.

Le **comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)** présidé par le préfet et vice-présidé par la directrice départementale des finances publiques s'est réuni à trois reprises en 2022 pour examiner la situation de certaines entreprises.

Le CODEFI qui réunit l'URSSAF, le commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP), la Banque de France, a eu à examiner une demande de prêt participatif petite entreprise, déposée via la plateforme dédiée, mais n'a pu réserver une suite favorable à ce dossier.

Par ailleurs, dans le cadre du plan d'accompagnement des entreprises impactées par la hausse des coûts de l'énergie, une cellule de veille a été installée sous l'égide du préfet. Cette instance s'est réunie en novembre et en décembre pour évoquer la situation des 10 entreprises qui l'ont saisie, directement ou via leurs experts comptables, sur la problématique des hausses des coûts de l'énergie.

## Chiffres clés

DISPOSITIFS D'AIDE  
AUX ENTREPRISES DANS  
LE CADRE DU COVID 19 :

**84 M€** auprès de **6 755**  
entreprises bénéficiaires

Principaux secteurs bénéficiaires :

AGRICULTURE <b>9.4 M€</b> 	HÉBERGEMENT <b>32.8 M€</b> 
--	---

COMMERCE **9.3 M€** 

DISPOSITIFS « TRAVAUX PUBLICS » :

 **34** entreprises  
bénéficiaires pour **9.7 K€**



Visite de l'entreprise Apiflor par Franck Riester,  
ministre délégué au commerce extérieur  
et à l'attractivité,  
le 1<sup>er</sup> février 2022

# L'insertion par l'emploi et la formation

L'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Dans le Cantal, le service public de l'emploi s'est mobilisé pour répondre aux difficultés d'insertion sur le marché du travail de ces derniers :

- ▶ Mobilisation des contrats aidés :
  - 167 parcours emploi compétences dans le secteur non marchand,
  - 80 contrats initiative emploi jeunes dans le secteur marchand (CIEJ),
- ▶ Mobilisation du programme d'investissement dans les compétences (PIC),
- ▶ Mobilisation des dispositifs d'accompagnement des jeunes,
- ▶ Mobilisation des aides exceptionnelles pour le recrutement d'alternants ou le recrutement de jeunes.

Le lancement d'un nouveau dispositif : le contrat d'engagement jeune (CEJ) le 1<sup>er</sup> mars 2022 est venu renforcer les dispositifs d'accompagnement intensif des jeunes.

En 2022, 595 jeunes sont entrés dans le dispositif soit 2 % des entrées régionales.

284 jeunes sont sortis du dispositif dont 159 en emploi, service civique ou formation, soit 56 %. Près d'1 jeune en CEJ sur 2 a repris un emploi à la date de sortie, et des reprises d'emploi supplémentaires se produisent dans les semaines suivantes.

Le CEJ est mis en œuvre par pôle emploi et par les missions locales avec la mobilisation des partenaires porteurs de solutions structurantes (E2C, EPIDE, organismes de formation...).

## Chiffres clés

**595** JEUNES ENTRÉS EN CEJ

**247** ENTRÉES EN CONTRATS AIDÉS

**363** ENTRÉES EN PACEA  
(PARCOURS CONTRACTUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET L'AUTONOMIE)

**15** EMPLOIS FRANCS

**1149** ENTRÉES EN APPRENTISSAGE

**376** ENTRÉES EN IAE  
(INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES)

#TousMobilisés

#1jeune1solution



Signature d'un contrat d'engagement jeune



Forum des métiers 2022

# Les contrats de relance, de transition écologique et de ruralité

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le gouvernement a proposé, fin novembre 2020, aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Dans le Cantal, quatre CRTE ont été signés entre l'État et les intercommunalités, en 2021. L'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre de projets inscrits aux CRTE, tel que celui porté par la communauté de communes de Cère et Goul en Carladès.

## Aménagement du centre historique de Vic-sur-Cère

Bien qu'assez peu connu du public parce que peu visible depuis la RN122, le centre historique de Vic-sur-Cère est d'un intérêt architectural certain. La municipalité souhaite donc mettre en valeur ce patrimoine et, grâce au soutien financier apporté par l'État, y conduit donc des travaux sur les espaces publics et le bâti. L'objectif est d'y attirer des commerces ou de l'artisanat et d'amener le visiteur à y déambuler. Cette mise en valeur du patrimoine a également vocation à permettre à la commune de faire acte de candidature au label « Petites cités de caractère », projet pour lequel la réflexion a été initiée fin 2021. Il a aussi mission de rendre cette partie de la commune plus accessible et à la végétaliser pour la rendre plus agréable. La phase 1 du projet, d'un coût estimé à 1 056 M€ a bénéficié en 2022 d'un total de 628 K€ de subventions (dotations d'équipement des territoires ruraux et de soutien à l'investissement local DETR / DSIL).

En parallèle au projet porté par la commune et sur le même périmètre, Cère et Goul en Carladès bénéficie de 120 K€ de DSIL et DETR pour 200 K€ de travaux sur le réseau d'alimentation en eau potable, et de 56 K€ de DETR pour 155 K€ de travaux sur le réseau d'assainissement.

Ci-dessous l'esquisse des travaux qui seront réalisés sur la place de l'église.



Place de l'église à Vic-sur-Cère

## Chiffres clés

**45** DOSSIERS SUBVENTIONNES SUR 4 CRTE

**CRTE SCOT BACC** 18 DOSSIERS FINANCÉS POUR UN MONTANT GLOBAL DE 2 223 762 €

**CRTE HAUT CANTAL DORDOGNE** 14 DOSSIERS FINANCÉS POUR UN MONTANT GLOBAL DE 451 955 €

**CRTE ST FLOUR CO.** 3 DOSSIERS ONT ÉTÉ FINANCÉS POUR UN MONTANT GLOBAL DE 451 955 €

**CRTE HAUTES TERRES CO.** 10 DOSSIERS ONT ÉTÉ FINANCÉS POUR UN MONTANT GLOBAL DE 702 997 €

# La stratégie Eau-Air-Sol



Préserver les ressources naturelles du Cantal, en voie de fragilisation : mieux gérer la ressource en eau, améliorer la qualité de l'air et limiter les atteintes faites aux sols.

La stratégie eau-air-sol (EAS) est systématiquement intégrée dans l'ensemble des politiques publiques portées par l'État au niveau local. Ainsi, la réduction de consommation de foncier a été automatiquement intégrée dans l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (Scot) et des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi). La mise en place des assises départementales de l'eau à l'initiative du préfet au début de l'année 2021 a permis de rassembler les acteurs de l'eau autour d'une stratégie d'adaptation au changement climatique déclinée de manière opérationnelle. Les attributions de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021 et 2022 ont été modulées en fonction de la prise en compte de la stratégie EAS tout comme la sélection des dossiers du contrat de plan État-région (CPER).

## L'année 2022 a permis de structurer la gouvernance de la stratégie eau-air-sol

Une équipe projet « eau-air-sol » a été mise en place et est composée d'agents de la DDT (volet environnement, agricole, aménagement et ANCT), de l'unité départementale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes (santé, pollution, air) et de la préfecture (communication) afin de rassembler tous les acteurs, au niveau de l'État, qui interviennent sur les actions prioritaires de la stratégie. Les comités d'animation des territoires se sont réunis à quatre reprises.

Enfin, un tableau de bord partagé, notamment avec les sous-préfets d'arrondissement, a été mis en place afin de relater l'avancement des services de l'État sur les actions prioritaires.

## L'année 2022 a été l'occasion d'acter, au niveau local, les priorités sur le portage de la stratégie

- Un volet « communication » très abouti : rédaction des feuilles de route « eau-air-sol » transmises à tous les partenaires et la rédaction d'une lettre d'information départementale diffusée début 2023. Cette lettre d'information aura vocation à être publiée deux fois par an.
- Trois réunions ont été organisées avec les élus du département sur le volet de l'artificialisation des sols : état des lieux de l'artificialisation dans le Cantal et définition des travaux à mener pour s'inscrire dans une trajectoire conciliant sobriété dans la consommation d'espaces et politique d'accueil de nouveaux habitants.



**Feuille de route Volet EAU**

Les ressources naturelles indissociables les unes des autres, l'eau, l'air et le sol sont trois piliers fondamentaux pour notre avenir, trois conditions nécessaires pour garantir un développement territorial harmonieux et équilibré, et trois piliers facteurs d'attractivité de notre territoire.

Pourtant, ces ressources sont aujourd'hui grandement fragilisées par les effets du changement climatique, les pollutions, l'artificialisation des terres agricoles et naturelles ou encore nos modes de développement. Il est donc urgent d'agir.

Dans ce contexte, la stratégie Eau-Air-Sol, validée par le préfet de région en mai 2020, vise à préserver les ressources naturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes à horizon 2040, afin que notre territoire demeure un territoire vivant, attractif et accueillant : vivant par la biodiversité qui s'y épanouit, attractif par les activités, les hommes et les femmes qui s'y implantent, et accueillant par la qualité et la disponibilité des ressources et des milieux qu'il offre.

Afin de s'adapter aux spécificités de chaque territoire, la stratégie Eau-Air-Sol est déclinée au niveau départemental au travers de priorités qui doivent conjointement mobiliser l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ainsi que le monde économique et associatif, pour rassembler les initiatives et renouveler nos ambitions et, in fine, répondre aux attentes de plus en plus fortes de nos concitoyens.

Le double objectif de cette feuille de route est donc de mobiliser tous les acteurs du territoire autour d'ambitions et d'actions communes et d'expliquer comment l'État compte les accompagner vers une gestion plus vertueuse des ressources naturelles.



**Feuille de route Volet AIR**

Les ressources naturelles indissociables les unes des autres, l'eau, l'air et le sol sont trois piliers fondamentaux pour notre avenir, trois conditions nécessaires pour garantir un développement territorial harmonieux et équilibré, et trois piliers facteurs d'attractivité de notre territoire.

Pourtant, ces ressources sont aujourd'hui grandement fragilisées par les effets du changement climatique, les pollutions, l'artificialisation des terres agricoles et naturelles ou encore nos modes de développement. Il est donc urgent d'agir.

Dans ce contexte, la stratégie Eau-Air-Sol, validée par le préfet de région en mai 2020, vise à préserver les ressources naturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes à horizon 2040, afin que notre territoire demeure un territoire vivant, attractif et accueillant : vivant par la biodiversité qui s'y épanouit, attractif par les activités, les hommes et les femmes qui s'y implantent, et accueillant par la qualité et la disponibilité des ressources et des milieux qu'il offre.

Afin de s'adapter aux spécificités territoriales, la stratégie Eau-Air-Sol est déclinée au niveau départemental au travers de priorités qui doivent conjointement mobiliser l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ainsi que le monde économique et associatif, pour rassembler les initiatives et renouveler nos ambitions et, in fine, répondre aux attentes de plus en plus fortes de nos concitoyens.

Le double objectif de cette feuille de route est donc de mobiliser tous les acteurs du territoire vers une gestion plus vertueuse des ressources naturelles, et de les accompagner, dans la durée, autour d'ambitions et d'actions communes.



**Feuille de route Volet SOL**

Les ressources naturelles indissociables les unes des autres, l'eau, l'air et le sol sont trois piliers fondamentaux pour notre avenir, trois conditions nécessaires pour garantir un développement territorial harmonieux et équilibré, et trois piliers facteurs d'attractivité de notre territoire.

Pourtant, ces ressources sont aujourd'hui grandement fragilisées par les effets du changement climatique, les pollutions, l'artificialisation des terres agricoles et naturelles ou encore nos modes de développement. Il est donc urgent d'agir.

Dans ce contexte, la stratégie Eau-Air-Sol, validée par le préfet de région en mai 2020, vise à préserver les ressources naturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes à horizon 2040, afin que notre territoire demeure un territoire vivant, attractif et accueillant : vivant par la biodiversité qui s'y épanouit, attractif par les activités, les hommes et les femmes qui s'y implantent, et accueillant par la qualité et la disponibilité des ressources et des milieux qu'il offre.

Afin de s'adapter aux spécificités de chaque territoire, la stratégie Eau-Air-Sol est déclinée au niveau départemental, au travers de priorités qui doivent conjointement mobiliser l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ainsi que le monde économique et associatif, pour rassembler les initiatives et renouveler nos ambitions et, in fine, répondre aux attentes de plus en plus fortes de nos concitoyens.

Le double objectif de cette feuille de route est donc de mobiliser tous les acteurs du territoire autour d'ambitions et d'actions communes et d'expliquer comment l'État compte les accompagner vers une gestion plus vertueuse des ressources naturelles.

**Wald Ferechche**  
Sous-préfet référent

**L'eau, du point de vue de la stratégie eau-air-sol**

Les ressources en eau rejoignent toutes les eaux souterraines dont nous disposons (eaux souterraines et eaux marines) à la fois pour satisfaire nos besoins et assurer le bon fonctionnement de nos écosystèmes.

Ces eaux jouent également les ressources d'eau naturelles (zones humides, rivières, zones humides etc) que l'on peut mobiliser pour satisfaire en quantité et en qualité une demande donnée au fil du temps, pendant une période appropriée, et les ressources d'eau artificielles, créées par l'homme (canalisations, plans d'eau, etc.).

L'eau est une ressource vitale dont la disponibilité dans l'espace et le temps peut fortement varier, c'est pour cela que cette ressource passe sous l'égide de fortes tensions. Elle répond à de nombreux usages, domestiques (eau potable) mais aussi professionnels et économiques (agriculture, industrie, tourisme, etc.).

On distingue deux cycles de l'eau : le grand cycle, celui qui existe depuis que la Terre existe, et le petit cycle, qui correspond à la consommation de l'eau par l'homme (captage, traitement, distribution, assainissement).

**Wald Ferechche**  
Sous-préfet référent

**L'air, du point de vue de la stratégie eau-air-sol**

Souvent qualifié de « bien commun de l'humanité », l'air est une ressource vitale, qui s'exporte à grande échelle mais qui nous entoure partout et en permanence et qui, de fait, conditionne nos vies d'eau. Les polluants qui menacent la plus l'avenir de l'humanité sont les gaz à effet de serre.

En tant que bien naturel, l'air est de plus en plus exposé à des perturbations majeures : l'air « extérieur » est souillé de nombreux polluants atmosphériques, liés aux transports automobiles, à l'industrie (notamment, aux mégas, à l'industrie, au brûl ou encore au chauffage), tandis que l'air « intérieur », que l'on retrouve dans des environnements clos, est lui soumis aux pollutions, aux gaz fumées ou encore aux autres polluants.

Ces perturbations ont toutes, à des degrés divers, des effets négatifs sur la santé humaine.

**Wald Ferechche**  
Sous-préfet référent

**Le sol, du point de vue de la stratégie eau-air-sol**

Le sol est la couche superficielle de la croûte terrestre. Il est constitué de particules minérales et de particules organiques : il constitue l'interface de l'eau et de l'air.

Les sols sont le support de différents types de milieux et d'activités : terres agricoles, forêts, milieux semi-naturels ou encore zones humides et zones urbanisées. Les zones humides, en particulier, ont un rôle de stockage des eaux de pluie, elles permettent le stockage temporaire des eaux de crue dans les zones d'exposition en réduisant le ruissellement, elles participent au soutien d'étiage des rivières par l'infiltration et y jouent un rôle important dans la restitution de l'eau. Ces zones ont également un rôle très important dans le stockage de carbone.

Par la multiplicité des espèces qu'il abrite et les diverses fonctions qu'il remplit, le sol est très plus qu'un simple support physique. Il se traduit en effet par un ensemble de plusieurs enjeux environnementaux majeurs de notre temps : puits de carbone, habitats pour la faune et la flore, qualité de production et de purification de l'épuration de l'eau, puis pour assurer notre souveraineté alimentaire, etc.

Les ressources naturelles liées à ce sol sont de première importance (urbanisation, artificialisation des pratiques agricoles, contamination, pollution, changement climatique, etc.) ce qui impose à l'ensemble des acteurs (collectivités, entreprises, citoyens, associations, etc.) d'identifier et de limiter les atteintes.

## DES PRIORITÉS ACTÉES

Afin de se saisir concrètement de la stratégie eau-air-sol en 2022, les services de l'État ont défini, adopté et porté de manière conjointe des priorités locales :

### Sur le volet eau

- ⑤ préparer l'adaptation des usages de l'eau au changement climatique, tout particulièrement en ce qui concerne l'agriculture (accompagnement en cours pour engager la déconnexion des agriculteurs des réseaux : le conseil départemental a contacté 140 unités de gestion de l'eau du département, une cartographie des communes en tension va être produite et des réunions dans les communes seront faites en 2023) ;
- ⑤ rationaliser la gouvernance en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement (réalisation d'études de gouvernance à l'échelle des EPCI et bassins versants et réalisation d'une étude à l'échelle du département en 2022, réalisation du schéma départemental d'assainissement qui tire le bilan de l'adéquation besoins/ressources à l'échelle du département finalisé en novembre 2022.) ;
- ⑤ renforcer la coordination de la gestion des épisodes de sécheresse.

En 2022 un bilan des actions menées dans le cadre des assises de l'eau (études de gouvernance, télésurveillance des réseaux, schéma départemental d'assainissement) a été réalisé et a permis de relancer de manière active la dynamique en 2023.

### Sur le volet air

- ⑤ améliorer la qualité de l'air intérieur.

### Sur le volet sol

- ⑤ engager les acteurs vers la stratégie « zéro artificialisation nette » (ZAN) ;
- ⑤ identifier et reconvertir les friches, massifier la réhabilitation et la requalification des logements et de l'habitat dégradé ;

Exemple : l'ADAPEI du Cantal a été lauréate de l'appel à projets fonds friche n°3 pour un montant de 600 000 €. L'association porte un projet de démolition et dépollution des anciens locaux de l'AFPA dans le but de construire un foyer d'hébergement pour accueillir 60 personnes en situation de handicap).

- ⑤ finaliser la doctrine départementale sur le photovoltaïque au sol et impulser les schémas de développement des énergies renouvelables.

### Sur le volet transversal

- ▶ accompagner les acteurs du monde agricole vers des modèles d'agriculture, plus résilients au changement climatique et répondant aux nouvelles attentes sociétales, notamment à travers la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole commune (PAC), (des tests ont été diligentés en 2022 sur l'utilisation de nouvelles plantations afin d'observer leur rentabilité) ;
- ▶ décliner au niveau départemental la stratégie des aires protégées ;
- ▶ renforcer la conditionnalité pour les aides de l'État dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) et pour l'attribution de la DSIL et de la DETR ;
- ▶ poursuivre la dynamique de rénovation énergétique des bâtiments (logements et tertiaires publics).



## Déploiement du plan d'action établi lors des premières assises de l'eau du Cantal (2021).

Les assises de l'eau menées en 2021 ont abouti à la définition d'un plan d'actions, que les porteurs de chaque action ont mis en œuvre.

15 systèmes d'assainissement présentant des dysfonctionnements importants et des impacts forts sur le milieu aquatique ont été identifiés. Chaque collectivité concernée a été rencontrée, afin de définir les opérations à mettre en œuvre (diagnostic du système, travaux de réhabilitation de réseau et/ou de la station d'épuration) et des calendriers de retour à la conformité ont été produits par ces collectivités. Le service assure l'accompagnement des collectivités et le respect des échéances.

Les réseaux AEP (alimentation eau potable) présentant les plus mauvais rendements ont été identifiés et inscrits au CRTE des structures concernées, afin que les collectivités puissent engager des diagnostics pour identifier et localiser les fuites sur leur réseau, avec des financements de l'État.

Les collectivités mènent, dans le cadre de la compétence GEMAPI, ainsi que des structures associatives tels que le Conservatoire des Espaces Naturels, des actions d'identification et de restauration de milieux aquatiques dégradés, avec l'accompagnement de la DDT dans le cadre de ses missions de police de l'eau (instruction des dossiers requis au titre de la loi sur l'eau) et d'accompagnement des structures.



Station d'épuration à Saïgues



Travaux de reméandrage du ruisseau d'Auze par le CEN, mise en défends (pose de clôture) du ruisseau et restauration de la zone humide associée.

PRÉFET DU CANTAL

**DIRE DE L'ÉTAT**

**LA TRAJECTOIRE « ZERO ARTIFICIALISATION NETTE » (ZAN) DANS LE CANTAL**

Préparation de la contribution à la conférence des SCoT

Aurillac en 2022

Aurillac en 1950

Source : remonterletemps.ign.fr

## FORÊT

En 2022, le service a instruit 178 dossiers au titre du plan de relance forestier, ce qui en fait le 1<sup>er</sup> département de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en nombre de dossiers. Ce plan vise à aider la forêt à s'adapter au changement climatique dans le but de l'atténuer. Les forêts sinistrées, vulnérables ou pauvres bénéficient de subventions à 80 ou 60 % pour leur replantation. L'aide est subordonnée à la production d'un diagnostic technique, qui doit notamment dégager les choix et mélanges d'essences à retenir pour l'amélioration de la résilience.

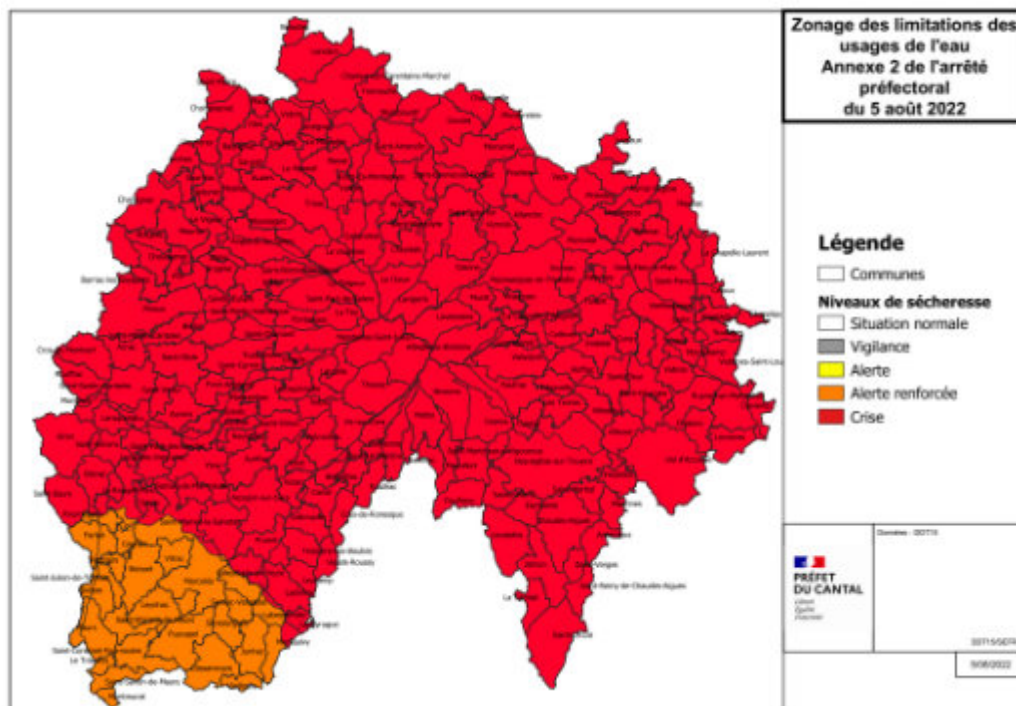
Les premières assises départementales de la forêt, déclinaison des assises nationales, se sont déroulées en juin 2022.



## SÉCHERESSE

L'année 2022 a été particulièrement sèche et chaude, ce qui a entraîné une sécheresse d'une intensité exceptionnelle. Dès le 25 mai, un arrêté préfectoral a été pris, plaçant le département en situation de vigilance, au regard des conditions hydrologiques des cours d'eau et de la ressource en eau.

Les restrictions se sont poursuivies jusqu'à la fin du mois de novembre, avec au pire de la situation, la quasi-totalité du département placé en situation de crise.



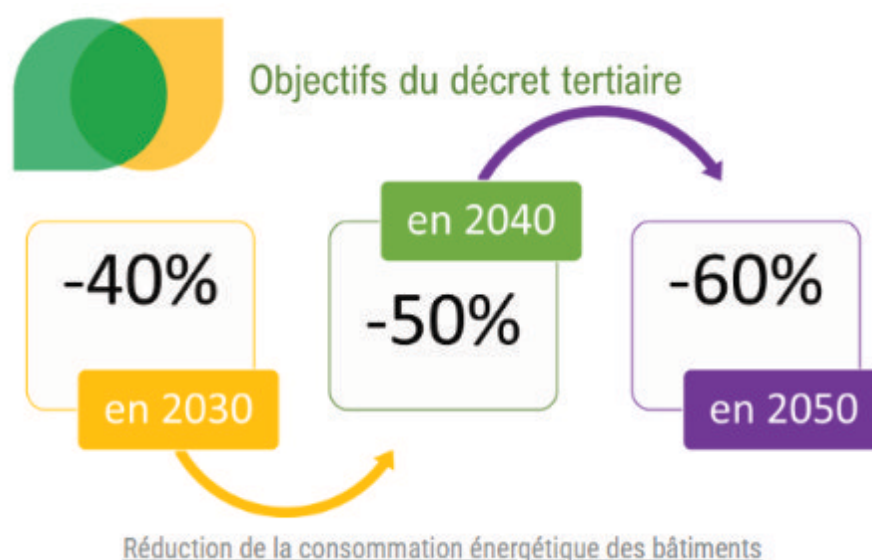
Zonage au 5 août 2022

# La rénovation énergétique des bâtiments publics

Réduire l'empreinte énergétique du parc bâtementaire public et lutter contre le changement climatique.

La DDT accompagne la rénovation énergétique des bâtiments publics à travers notamment l'expertise apportée sur les projets présentés par les collectivités. A ce titre, 120 avis ont ainsi été rendus en 2022 sur les dossiers de demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL.

De plus, dans le cadre de la mise en œuvre du décret éco énergie tertiaire du 23 juillet 2019, qui fixe des objectifs de réduction progressive de la consommation d'énergie finale des bâtiments à usage tertiaire, plusieurs actions d'information et d'accompagnement ont été mises en place, afin d'inviter les gestionnaires de bâtiments à usage tertiaire assujettis (surface de plus de 1 000 m<sup>2</sup>) à effectuer leur déclaration de consommation en ligne sur la plateforme OPERAT.



Parallèlement, l'émergence de nouveaux plans de rénovation énergétique des bâtiments (PREB) a été encouragée, avec le lancement des démarches PREB par la CABA et Cère et Goul en Carladès.

# Les interventions financières de l'État

## LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

L'appui à l'investissement local est une priorité du gouvernement. La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) en constituent les instruments privilégiés.

Au-delà de permettre aux collectivités de développer leurs services publics, le tourisme ou l'activité économique, d'améliorer la qualité de vie de leurs habitants ou encore de préserver leur patrimoine, ces subventions constituent un réel levier pour l'économie cantalienne et participent à renforcer l'attractivité du territoire.

En 2022, dans le Cantal, 11 790 018 €, au titre de la DETR, ont permis de financer 279 projets de collectivités, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2021 (11 446 620 €).

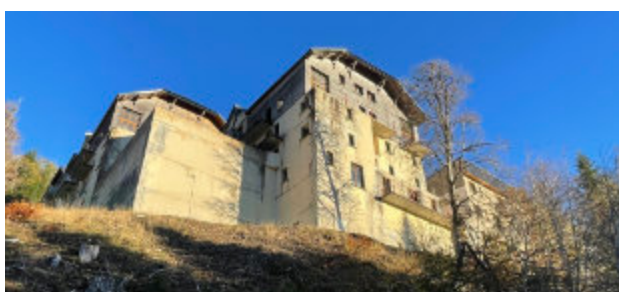
L'enveloppe DSIL départementale attribuée par le préfet de région a été arrêtée à un montant de 3 907 221 € pour l'année 2022. À ce titre, l'enveloppe départementale attribuée représente 3,9 % de l'enveloppe régionale alors que le Cantal représente environ 1,8 % de la population régionale. Le soutien à l'investissement dans les territoires ruraux reste donc une volonté forte dans notre région.

## LA RECONQUÊTE DES FRICHES

La reconquête des friches urbaines représente un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires. En effet, ces surfaces déjà artificialisées constituent un gisement foncier que l'on peut mobiliser pour limiter l'étalement urbain, éviter la consommation d'espaces naturels et redynamiser les centres-bourgs.

Dans le Cantal, 4 opérations sont soutenues par l'État, afin de permettre aux bénéficiaires d'accélérer la démolition et la dépollution des sites, et, par conséquent le développement de leurs projets.

- ▶ **A Aurillac, l'ADAPEI Cantal a obtenu une aide de 600 000 €** pour son projet de relocalisation de 60 logements sociaux pour personnes en situation de handicap sur l'ancien site de l'AFPA à Aurillac,



- ▶ **Au Lioran, une aide de 3 200 000 €** a été accordée pour la démolition et le recyclage de la friche touristique du Grand Phénix,

- ▶ **A Aurillac, 3 200 000 €** contribueront à la réhabilitation de la friche ENGIE en centre-ville,

- ▶ **A Arpajon-sur-Cère, c'est une aide de 415 200 €** qui participera à l'aménagement de l'entrée de ville et la construction de 22 logements locatifs sociaux.



## INTERVENTIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT POUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Parmi les autres dispositifs de soutien aux territoires, l'agence nationale du sport participe activement au développement de la pratique sportive pour tous par le soutien financier à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs ainsi qu'à l'acquisition de matériel lourd fédéral.

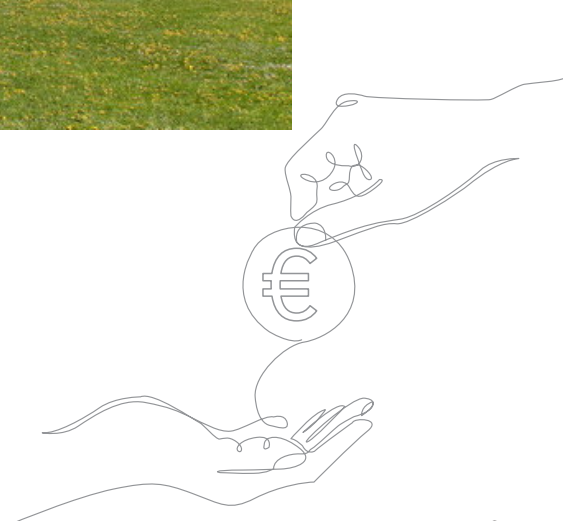


### Plan « 5000 petits équipements de proximité »

- 15 dossiers recevables ont été traités
- 14 présentés à subvention
- 11 projets validés et financés pour un total de 728 591 €

La moyenne des subventions s'élève à 61,65 % du montant subventionnable.

Les collectivités soutenues sont : Aurillac, Chalvignac, Champs-sur-Tarentaine, Jussac, Labrousse, Madic, Mauriac, Murat, Pleaux, Saint-Jacques-des-Blats, Saint-Mamet-la-Salvetat.



# Les interventions financières de l'État

## LES OPÉRATIONS DE REVITALISATION DES COMMUNES ET DES EPCI

### L'AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES (ANCT) : FACILITATRICE DE PROJETS

Depuis sa création en janvier 2020, l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est le partenaire privilégié pour les collectivités locales qu'elle accompagne dans leurs projets de territoire. Elle anime des pactes territoriaux comme les contrats de relance et de transition écologique et pilote des programmes nationaux comme Petites villes de demain, (PVD) Action cœur de ville (ACV), France services ou encore l'Agenda rural. L'ANCT développe également une offre de services sur mesure en matière d'ingénierie de projet, avec une approche « cousue main » pour répondre au plus près de leurs besoins spécifiques et locaux.

L'ANCT propose une approche pragmatique et opérationnelle afin d'accompagner l'émergence des projets des collectivités. Elle fonctionne comme un guichet unique pour mobiliser l'ingénierie de l'État tout en s'inscrivant dans une démarche partenariale avec l'ingénierie locale existante. Son action est pilotée par le préfet qui en est le délégué territorial, et par le directeur départemental des territoires, qui en est le délégué adjoint.

L'action de l'ANCT en 2022 s'est traduite par plusieurs actions :

- ▶ un comité local de cohésion des territoires a été réuni en février,
- ▶ un webinaire à l'attention des élus, en lien avec Aides-Territoire a été organisé en novembre 2022 : l'organisation Cantal et les appuis de l'ANCT ont été à nouveau évoqués,
- ▶ Ce sont près de 10 appuis en ingénierie sur projets complexes, supplémentaires qui ont été déployés dans le Cantal suite à de nombreuses rencontres avec les élus.  
Au sein de la région AURA, le Cantal est le premier département en nombre d'appuis aux projets complexes (13 au total),
- ▶ La fin de l'année 2022 a vu la préparation d'un webinaire pour début 2023, destiné aux élus et ayant pour thème le maintien des derniers commerces en milieu rural.

### L'ACTE I DU PROGRAMME ACTION COEUR DE VILLE

Le programme action cœur de ville (ACV) initié en 2018 et dont les villes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère sont lauréates, s'est clos fin 2022 par de très substantielles réalisations et plus de 82 millions d'euros d'investissements publics et privés.

Parmi les réalisations phares de l'acte I du programme, peuvent être cités :

- le déploiement de l'opération publique d'amélioration de l'habitat-rénovation urbaine (OPAH RU) du centre-ville d'Aurillac jusqu'en 2024 (3,4 M€),
- la création-reprise de 129 entreprises (avec une diminution de la vacance commerciale de 3 points entre 2018 et 2022),
- la réalisation du pôle d'échange intermodal,
- la phase 1 du réaménagement des rues commerçantes du centre-ville d'Aurillac,
- l'opération globale de renouvellement urbain de l'enclos Milhaud à Arpajon (5,3 M€ HT).

Évalué en octobre 2022, le programme s'apprête à entrer dans sa seconde phase pour 2023-2026 avec des ambitions renforcées en matière d'entrées de ville et de transition écologique.



## PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Son objectif est d'accompagner la revitalisation des communes de moins de 20 000 habitants. Ont été lauréates 26 communes et les 9 EPCI du territoire cantalien en 2021.

Après la signature formelle des conventions d'adhésion au programme et la mise en place d'une gouvernance, tous les EPCI ont procédé au recrutement de leur chef de projet, aidés par un financement ANCT/Banque des territoires (BDT) à hauteur de 75 %.

Cette ingénierie de management de projet a permis de piloter en 2022 :

- ▶ les diagnostics des centres-bourgs concernés
- ▶ la mise au point d'une stratégie de revitalisation, destinée à préparer la déclinaison du programme dans les communes et intercommunalités concernées.

A la fin de l'année 2022, les communes et EPCI se trouvent donc en ordre de marche pour signer leur opération de revitalisation du territoire (ORT) avant la fin du premier semestre 2023. Les plans d'actions de revitalisation sont en cours de finalisation, servis par la mobilisation d'une enveloppe d'études de 85 000 € / EPCI apportée par la BDT, ainsi que par d'autres appuis ponctuels de l'ANCT en ingénierie-amont. L'année 2023 signera donc l'entrée du programme dans sa phase pleinement opérationnelle. Par son caractère intégrateur, l'ORT permettra de déployer des projets concourant à la revitalisation des centralités dans toutes leurs dimensions (habitat, commerce, espaces publics).

Pour compléter la gamme des accompagnements des centres-bourgs ruraux, en lien étroit avec l'Association des maires du Cantal, la DDT a été chargée d'imaginer et de structurer une **mission-pilote d'aide à la revitalisation de « petits centres-bourgs »**, ne bénéficiant pas des dispositifs précités.

Tous les acteurs du territoire (conseil départemental, conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, parc régionaux, EPCI, ingénierie locale...) ont été réunis afin de faire émerger le ou les projets de revitalisation de 3 communes : Coren, Marcenat et Saint-Chamant. 2023 sera une année opérationnelle qui s'appuiera sur les enjeux définis en 2022.

## Chiffres clés

### ACTION CŒUR DE VILLE :

**82 M€** D'INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS

RÉALISÉS SUR 2018-2022, CO-FINANCEMENT DE LA CHEFFERIE DE PROJET À HAUTEUR DE 50 % PAR L'ANAH (AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT)

### PETITES VILLES DE DEMAIN :

**9 EPCI ET 26 COMMUNES LAURÉATES**

**9 CHEFS DE PROJETS EN POSTE ET COFINANCÉS À 75 % PAR ANCT/BDT**

SOIT PLUS DE 250 000 € PAR AN

**PRÈS DE 300 000€ D'INGÉNIERIE - AMONT MOBILISÉS SUR L'ENVELOPPE DE LA BDT**

**9 COMITÉS DE SUIVI**

**3 RENCONTRES DES CHEFS DE PROJETS**

### MISSION PILOTE

**3 PETITS CENTRES-BOURGS ENGAGÉS DANS LA DÉMARCHE (COREN, MARCENAT ET SAINT-CHAMANT)**

**1 CHEF DE PROJET NOMMÉ À LA DDT**



# Les interventions financières de l'État

## LA RÉNOVATION URBAINE

### AGIR EN FAVEUR DE LA REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET DE LA MIXITÉ SOCIALE

Le quartier d'Aurillac-Marmiers, quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain de grande ampleur, conduite dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain dit "NPNRU".

Cet ambitieux projet de 37 M€ HT n'aurait pu voir le jour sans l'implication d'un grand nombre d'acteurs, engagés de manière opérationnelle et financière. Il est copiloté par l'État et la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac (CABA, porteur de projet) avec des aménagements portés par la ville d'Aurillac et Cantal habitat, et des soutiens financiers de l'ANRU, du groupe Action Logement, de l'Europe, de la région Auvergne-Rhône-Alpes, du conseil départemental et de la Banque des Territoires.

### PLUSIEURS CHANTIERS ONT AVANCÉ DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE EN 2022, CONCRÉTISANT L'AMBITION DE VALORISATION DE L'IMAGE DE CE QUARTIER, AVEC NOTAMMENT :

- la reconstitution de l'offre avec 12 pavillons locatifs sociaux qui sera achevée mi 2023, après la démolition de la résidence vieux Marmiers fin 2021 (92 logements locatifs sociaux),
- la résidentialisation des immeubles Cortat,
- la réalisation d'ascenseurs et l'aménagement des pieds d'immeubles sur la cité de Canteloube,
- l'ouverture de Vivacité, équipement public qui comprend notamment le centre social de Marmiers, des salles d'activités et de spectacle,
- la requalification du square Jara.

Par ailleurs, la maison du projet, lieu d'information et de renseignement essentiel sur le projet, a ouvert ses portes à l'automne 2022, dans l'ancien centre social du quartier.



## Chiffres clés

UN QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE **1 013 HABITANTS**

UN PARC ACTUEL DE 577 LOGEMENTS

DONT **429** LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

MONTANT DE L'OPÉRATION : **37 M€ HT**

(DONT LA PARTICIPATION DE L'AGENCE NATIONALE DU RENOUVELLEMENT URBAIN (ANRU) : **8,2 M€**)

AVEC NOTAMMENT **211 LOGEMENTS SOCIAUX DÉMOLIS** ET **100 RECONSTITUÉS** POUR PARTIE, EN ET HORS QUARTIER

LE CALENDRIER : **POURSUITE DES OPÉRATIONS JUSQU'EN 2024 ET AU-DELA.**

### RAPPEL DES CONCOURS FINANCIERS DE CHAQUE PARTENAIRE (CONVENTION ACTUELLE) :

**ANRU : 8,209 M€** (DONT 928 300 € DE PRÊTS ACTION LOGEMENT)



**VILLE D'AURILLAC : 6,243 M€**



**CABA : 2,792 M€**



**CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS : 10,346 M€ (PRÊTS)**



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL : 150 000€**



**RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : 4,460 M€**



**BAILLEUR CANTAL HABITAT (HORS PRÊTS) : 3,596 M€**



**ÉTAT : 242 593 €**



**FEDER : 731 543 €**



# Les mobilités

## VOLET ROUTIER

La route nationale 122 (RN 122) développe un linéaire de 130 km dans le département du Cantal et permet de relier Figeac à l'A75 au niveau de Massiac en traversant les communes de Maurs, Aurillac, Le Lioran et Murat.

Elle est aménagée en route bidirectionnelle, en accord avec les faibles niveaux de trafic observés sur l'axe (entre 4 000 et 8 000 véh/jour, hors agglomération d'Aurillac).

Les travaux de la déviation de Sansac-de-Marmiesse et du raccordement au contournement sud d'Aurillac par la RN 122, déclarés d'utilité publique en 2013, sont engagés depuis 2018. La première phase de l'opération a été achevée début 2020 avec la mise en service du contournement sud d'Aurillac.

Les travaux de la **déviaton de Sansac-de-Marmiesse**, deuxième phase de l'opération, ont débuté dans la continuité. Après la mise en service des trois ponts routiers et l'achèvement des travaux lourds de terrassement en 2021, l'année 2022 a été consacrée à la réalisation des chaussées, de l'assainissement, de la signalisation et des équipements.

A l'instar de la centrale d'enrobés de grande capacité implantée le temps des travaux sur le site de Tronquières, les moyens importants mis en œuvre ont permis **la mise en service de la déviation** entre le pas du Laurent et le carrefour giratoire de la Poudrière **le 21 décembre 2022**.

Avec le contournement sud d'Aurillac, et les travaux de réaménagement en cours entre les giratoires du Garric et Henri Tricot, ce tronçon vient finaliser le nouveau tracé de la RN 122 au Sud d'Aurillac.

L'année 2023 sera marquée par la fin des travaux routiers au printemps et la mise en œuvre des aménagements environnementaux le long de l'itinéraire.

La déviation RN 122 Sansac-Aurillac, principale opération d'aménagement du réseau routier national en cours dans le Cantal participe au désenclavement du département et marque un engagement fort de l'État en faveur du bassin aurillacois.

Cette opération permet ainsi :

- de renforcer la sécurité des automobilistes, en évitant les virages de Bargues,
- de faciliter l'accès Ouest et Sud d'Aurillac et la desserte des zones d'activités économiques,
- de fiabiliser les temps de parcours,
- d'améliorer le cadre de vie des riverains de la RN122 historique.

Ce projet d'un coût de **76,6 M€** est financé par l'État (72,46 M€), le conseil départemental du Cantal (3 M€) et la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac (1 M€).

*Chiffres clés*

### CHIFFRES DE LA DÉVIATION DE SANSAC-DE-MARMIESSE :

**400 000 M<sup>3</sup>**  
DE DÉBLAIS

**400 000 TONNES**  
D'ENROBÉS

100 % DES MATÉRIAUX ISSUS DE ANCIENNES CHAUSSÉS RECYCLÉS DANS LES NOUVELLES



RN122

# Les mobilités

## VOLET FERROVIAIRE

Le réseau ferroviaire français est constitué de plusieurs catégories de voies de chemins de fer dont les petites lignes qui représentent 1/3 du réseau, soit 9 000 km. Ces petites lignes ferroviaires sont importantes pour le désenclavement des territoires et nécessitent d'être confortées.

Le département du Cantal est essentiellement desservi par des petites lignes ferroviaires :

- ▶ Aurillac / Neussargues / Arvant (ligne Clermont-Ferrand / Aurillac),
- ▶ Aurillac / Figeac (ligne Aurillac / Toulouse),
- ▶ Aurillac / Lamativie (ligne Aurillac / Brive donnant accès aux trains d'équilibre du territoire (TET) Brive / Paris),
- ▶ Neussargues / St Chély d'Apcher (ligne Clermont-Ferrand / Béziers desservie par le TET l'Aubrac, parallèle à l'autoroute A75, desservant l'usine Arcelor Mittal à St Chély d'Apcher (Lozère).

Le plan de relance en Auvergne-Rhône-Alpes, signé le 5 octobre 2020 par le premier ministre et le président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, prévoit 130 M€ de travaux ferroviaires de 2020 à 2022 sur les petites lignes en Auvergne, et a bénéficié à plus de 50 % au département du Cantal :

- **4,64 M€ pour Aurillac / Brive** (dont **2,15 M€ de l'État**) permettant le maintien des circulations voyageurs jusqu'en 2024, dans la continuité des travaux réalisés en 2021 en région Occitanie.
- **67 M€ de travaux sur la ligne Aurillac-Arvant** (dont **33,5 M€ de l'État et de SNCF Réseau**) pour des travaux qui se sont déroulés avec suspension des circulations du 14 mars au 10 décembre 2022, et qui continueront en 2023 (sans impact sur les circulations) pour compléter la régénération de cette ligne.

Pour la ligne de l'Aubrac, une convention de 11,5 M€ a été signée fin 2020 (financement de 3,8 M€ de l'État au titre des capillaires fret) pour permettre le maintien des circulations fret jusqu'à fin 2024, avec des travaux prévus sur plusieurs années. Une convention d'études de 3 M€ (dont 1 M€ de l'État) a été signée en 2021 pour les études de remplacement du rail obsolète. Des opérations complémentaires sont en négociation entre l'État et les deux régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie pour assurer le maintien des circulations voyageurs à moyen et long terme.

Enfin, la **réouverture du train de nuit Aurillac / Brive / Paris** en décembre 2023 a fait l'objet d'analyses préparatoires pour l'organisation du service et de la desserte.

## Chiffres clés

**215 KM DE LIGNES FERROVIAIRES** DANS LE DÉPARTEMENT DU CANTAL

**58 M€ DE TRAVAUX EN 2022** SUR LA LIGNE AURILLAC-ARVANT :

2,8 KM DE RENOUELEMENT DE VOIE

12,7 KM DE RENOUELEMENT BALLAST ET TRAVERSES

RENOUELEMENT DES VOIES EN GARE D'AURILLAC, VIC-SUR-CÈRE, LE LIORAN ET MURAT

REPLACEMENT DU TABLIER D'UN VIADUC ET DE DEUX PONTS-RAILS

CONFORTEMENT DE 9 PAROIS ROCHEUSES



Gare d'Aurillac

# Les mobilités

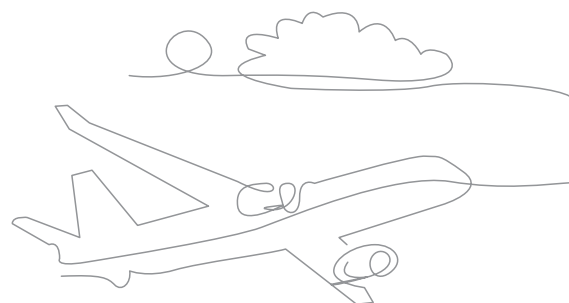
## VOLET AÉRIEN

La ligne aérienne reliant Paris (aéroport de Paris) et Aurillac est reconnue par la direction générale de l'aviation civile comme ligne d'aménagement du territoire en raison notamment de l'enclavement du département et de son éloignement des centres de décisions (Paris-Lyon).

Depuis 2019, dans le cadre de la délégation de service public actuelle, c'est la compagnie Air France qui a été chargée d'assurer la liaison aérienne. Cependant, la liaison a été sous traitée à la société Amelia qui exploite la ligne avec un avion ATR de 45 places.

Comme beaucoup de lignes intérieures, celle d'Aurillac-Paris est structurellement déficitaire et la prise en charge de ce déficit est assurée par le conseil départemental, la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac, le conseil régional et l'État.

La contribution de l'État en 2022 a été maintenue à hauteur de 55% du déficit, dans la limite de 70% des recettes commerciales (environ 2 à 2,2 millions d'euros par an).



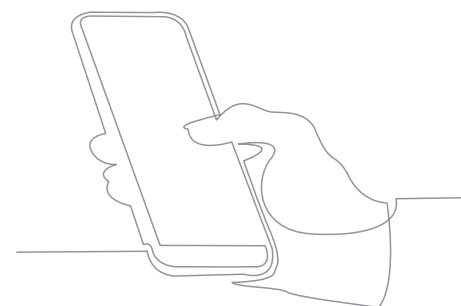
Aéroport d'aurillac  
@caba

# L'accès au numérique

Résoudre la fracture numérique représente un défi majeur de la politique de développement des territoires. Le déploiement du très haut débit et l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile se poursuit dans le Cantal, afin de répondre aux besoins de la vie quotidienne des cantaliens.

98 % du département est désormais couvert en 4G et 87 150 locaux peuvent se raccorder à la fibre optique, au 31 décembre 2022, soit 74 %.

Dans le cadre du plan France Très Haut Débit lancé par l'État en 2013, l'Allier, le Cantal, la Haute-Loire, le Puy de Dôme, et la région Auvergne-Rhône-Alpes se sont mobilisés notamment par la création de la Régie « Auvergne Très Haut Débit » le 3 juin 2013. L'ambition actuelle est d'aboutir d'ici à horizon 2025 à la généralisation de la fibre jusqu'à l'abonné, en partenariat avec l'opérateur Orange.



Inauguration pylône à Arpajon-sur-Cère



# La politique éducative, le service civique, le service national universel

## LA POLITIQUE ÉDUCATIVE

La politique éducative menée dans le département s'inscrit dans une dynamique d'adaptation aux spécificités du territoire. Elle s'illustre par la mise en oeuvre de nombreux dispositifs parmi lesquels : le réseau d'écoles du territoire, le territoire éducatif rural, etc...

### LE RÉSEAU D'ÉCOLES DU TERRITOIRE (RET) COLTINES – USSEL – VALUÉJOLS (CIRCONSCRIPTION DE SAINT-FLOUR).

Le RET Coltines/Ussel/Valuéjols, est rentré en 2021-2022 dans sa phase expérimentale, permettant de développer des projets mis au service de :

- La cohérence pédagogique et didactique construite autour de projets partagés entre les 3 écoles : écriture au cycle 3.
- La continuité école/collège (collège Blaise Pascal) permettant un travail en synergie CM – 6<sup>ème</sup> en mathématiques (géométrie, numération et calculs, en lien avec le labo maths présent sur le collège).

Ces actions permettent d'assurer une continuité pédagogique entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, au profit du sens donné aux apprentissages pour les élèves. Ces actions participent aussi à la prévention du décrochage scolaire et la réussite au travers notamment du co-enseignement des enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré (projet CARDIE 2022 – 2023 sur le co-enseignement).

Cette continuité est renforcée par :

- le travail sur les compétences sur le numérique éducatif permettant une mise en réseau des 3 écoles (stock motion et projet d'écriture cycle 2 – cycle 3).
- un projet fédérateur autour du poème de l'eau (projet d'écriture, de lecture, en lien avec les sciences) et de la chorale de la Planèze.

Les trois mairies sont très engagées dans le RET, ce qui permet à tous les élèves de bénéficier d'un enseignement renouvelé et innovant, et d'ouverture aux autres (départ jumelé de deux écoles en classe de découverte sur cette thématique). L'organisation par projets partagés, servie par la présence de l'enseignant itinérant, contribue notablement à la réussite des élèves sur la durée de leur parcours, au-delà de l'école primaire. Le RET permet l'intervention de formateurs départementaux (CPD arts plastiques) et académiques (CARDIE sur la thématique de l'inclusion scolaire). Associant les parents et les partenaires territoriaux de l'école (le SYTEC sur l'éco-citoyenneté de la maternelle au cycle 2, Natura 2000 sur l'exploration de la Narse de la Nouvialle...), les associations, les collectivités territoriales.

Le RET se définit comme un véritable territoire apprenant mis au service des élèves et fédérant les ressources éducatives des trois communes, soutenu par l'échelon intercommunal, départemental (DSDEN) et académique (rectorat).

## Chiffres clés

**107 ÉLÈVES** CONCERNÉS

RÉPARTIS SUR LES TROIS ÉCOLES (26 À USSEL, 28 À COLTINES ET 48 À VALUÉJOLS)



**9 ENSEIGNANTS** CONCERNÉS

DONT 1 ENSEIGNANT ITINÉRANT

PLAN DE FORMATION 2021 – 2022 :  
**2 JOURNÉES** (12 HEURES)

PROJET CARDIE CONSEIL ACADÉMIQUE EN RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT, INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION : 3 HEURES PAR ENSEIGNANTS

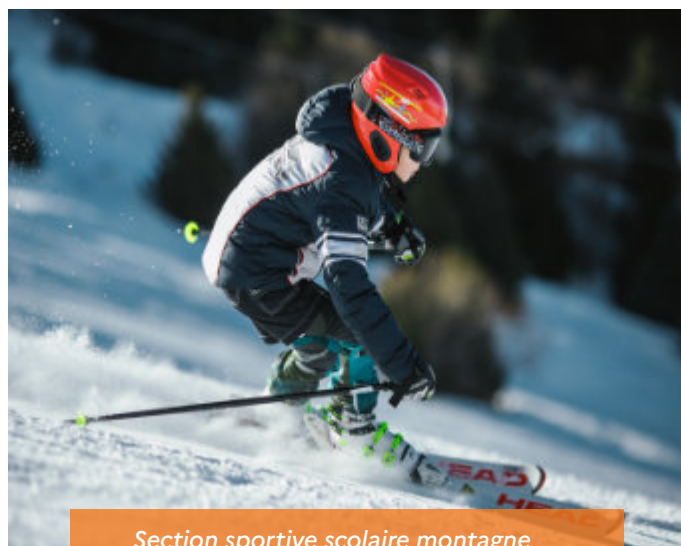
BUDGET ALLOUÉ PAR LA MAIRIE DE COLTINES : **14 000 EUROS**

## MISE EN PLACE D'UN TERRITOIRE ÉDUCATIF RURAL

Suite à la signature de la convention en 2021 et à l'installation de plusieurs comités de pilotage, l'année scolaire 2021/2022 a été marquée par le déploiement de nombreuses actions. Tout d'abord, une conférence sur les métiers de la montagne a été organisée au chalet des Galinottes le mercredi 07 décembre sur le métier de la montagne. Celle-ci a été filmée par les élèves de la CHAS de Chaudes-Aigues et sera prochainement diffusée sur plusieurs supports. L'occasion pour les élèves présents d'avoir un regard systémique sur le fonctionnement d'une station. Une réunion d'information s'est également tenue sur la présentation des outils via compétences au mois de novembre 2022.

Sur les 3 objectifs définis (développer l'ambition des jeunes, créer un territoire éducatif et de formation en lien avec les ressources locales, développer un tiers lieu socio-éducatif de l'enfance au jeune adulte inséré), différentes actions ont été déployées :

- ▶ Mise en place d'une section sportive scolaire montagne au lycée professionnel de Murat qui permet aux jeunes de sortir avec une bi-qualification (certificat de qualification professionnelle, opérateur de parcours acrobatiques en hauteur),
- ▶ Mise en place de cours d'allemand pour les élèves du cycle 3 et déploiement du programme Erasmus plus au lycée professionnel (projet « green buildings »),
- ▶ Achat de malles pédagogiques (station météo, thermomètre, pluviomètre, girouettes, anémomètre) en lien avec l'E3D (écoles et établissements en démarche de développement durable),
- ▶ Achat de vélos et draisennes pour le développement du savoir rouler à vélo sur le bassin de Murat.



Section sportive scolaire montagne



## L'INTERNAT D'EXCELLENCE

Un internat d'excellence est un collège ou un lycée dans lequel vivent les élèves et les adultes qui les encadrent, tout au long de la semaine. Dans les internats d'excellence, **toutes les conditions sont réunies pour que les jeunes puissent réussir scolairement, s'épanouir collectivement et préparer au mieux leur avenir.**

En plus des cours, **les internes bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé** : révision des cours, accompagnement du travail personnel. Leur sont également proposées des activités sportives et culturelles à vivre collectivement.

Le Cantal dispose de quatre internats d'excellence, deux en collège (collèges Georges Pompidou à Condat et Georges Bataille à Riom-ès-Montagnes) et deux en lycée professionnel (lycées Raymond Cortat à Aurillac et Joseph Constant à Murat).

# La politique éducative, le service civique, le service national universel

## LE SERVICE CIVIQUE



Le service civique est un dispositif institué par la loi du 10 mars 2010 qui a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de s'engager en effectuant une mission d'intérêt général indemnisée. Il permet alors à des jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) d'accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation.

Les collectivités territoriales continuent d'être soutenues dans une logique d'accompagnement à la mise en œuvre du dispositif. Avec l'appui du réseau associatif, aux premiers rangs desquels Unis-cités et Insite, le travail de mobilisation de collectivités a gagné en intensité et permis d'inscrire dans le dispositif des partenaires territoriaux clefs, petites ou grandes collectivités : la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne, Cère et Goul en Carladès, Thiézac, etc.

Un travail de prospective a permis d'entamer des liens prometteurs avec Saint-Flour communauté, la commune de Chaudes-Aigues ou encore celle de Fontanges. De manière stratégique, le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) s'est rapproché de l'association des maires de France pour une communication renforcée du service civique auprès de toutes les communes du territoire. Par ailleurs, le travail collaboratif avec la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et le réseau de l'insertion des jeunes (mission locale, pôle emploi, cap emploi) a permis de réaffirmer le statut du service civique comme solution structurante du Contrat d'engagement jeune. Sur un volet qualitatif, le SDJES poursuit sa volonté d'impliquer tous les volontaires engagés au service des grandes causes nationales. Après l'environnement (en 2021), c'est autour des violences conjugales et dans le cadre de la journée internationale des violences faites aux femmes (25 novembre), que les jeunes en service civique ont pu se mobiliser, aux côtés du CIDFF, du planning familial et de la déléguée départementale aux droits des femmes dans le cadre des actions conduites autour de l'outil du violentomètre. Enfin, en faveur du projet d'avenir des volontaires en service civique et pour aider à leur insertion, les services de l'État ont relayé largement les nouvelles mesures nationales prises pour la relance du secteur de l'animation à travers l'instauration d'une aide au passage du BAFA et au BAFD de 100€ pour les volontaires ayant achevé dans l'année leur mission d'intérêt général.

## Chiffres clés

**168 JEUNES**  
ONT SIGNÉ UN  
CONTRAT DE SERVICE  
CIVIQUE



PLUS DE  
**50 MISSIONS**



**UNE CENTAINE**  
ORGANISMES  
D'ACCUEIL



*Des volontaires d'Uniscités participant avec le SDJES, le CIDFF, le planning familial et la DDFE aux actions de sensibilisation dans le cadre de journée internationale contre les violences faites aux femmes du 28 novembre 2022.*

# La politique éducative, le service civique, le service national universel

## LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le service national universel (SNU) est un projet d'émancipation de la jeunesse (15 à 17 ans), complémentaire de l'instruction obligatoire, qui vise à impliquer les jeunes citoyennes et citoyens dans la vie de la France et à cultiver un sentiment d'unité. Il se déroule en trois temps : un séjour de cohésion de deux semaines dans un centre dédié, avec des jeunes de toute la France - une mission d'intérêt général de 12 jours ou 84h sur un an - un engagement facultatif d'au moins 3 mois dans une réserve civile ou militaire, une association, ou à l'international...

### Chiffres clés

**61** VOLONTAIRES DU CANTAL ENGAGÉS

**275** VOLONTAIRES RÉGIONAUX ACCUEILLIS

**1** CENTRE D'ACCUEIL

**15** STRUCTURES D'ACCUEIL EN MIG 



En 2022, dans le département du Cantal, trois séjours au sein du centre d'accueil CIORTF à Vic-sur-Cère, ont permis d'accueillir 275 jeunes, en provenance de la Haute-Loire, de la Loire, de l'Allier, du Puy de Dôme, de l'Isère, du Rhône ou encore de l'Ain.

Autour d'une équipe d'encadrement composé de 16 membres qualifiés, pas moins de 43 partenaires ont été mobilisés pour la mise en œuvre de ce séjour.

Du côté des jeunes cantaliens, 61 jeunes locaux se sont inscrits (48 filles et 13 garçons) pour effectuer leur séjour de cohésion dans la Loire, l'Allier ou l'Isère puis la Haute-Savoie ou le Puy-de-Dôme.

Concernant la phase 2 du SNU, le service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES) est parvenu à renforcer son offre de missions en diversifiant les structures d'accueil via l'implication de nouveaux acteurs (don du sang, office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), ADAPEI, Ligue contre le cancer, ALSH le Rouget, Aurillac Athlétisme) tout en maintenant ses partenaires « historiques » (gendarmerie, pompiers, protection civile, etc). Ainsi, les jeunes volontaires cantaliens ont pu s'engager au service de causes d'utilité citoyenne : droit des femmes, handicap et insertion, solidarités auprès des personnes vulnérables, etc. Certains d'entre eux ont pu faire valoir leurs engagements passés (comme les Jeunes sapeurs pompiers) pour valider automatiquement leur mission d'intérêt général (MIG) alors que deux de nos cantaliens ont fait le choix de s'engager dans le cadre de la préparation militaire du 28<sup>e</sup> régiment de l'armée de terre à Issoire.

Afin de valoriser ce temps fort de découverte de l'engagement citoyen que constituent les missions d'intérêt général, la réalisation d'une vidéo portant sur l'action des volontaires au sein de la gendarmerie, partenaire d'accueil de volontaires SNU le plus important de notre département, est réalisée.



Les volontaires SNU engagés en MIG au sein des cadets de la gendarmerie du Cantal ont participé à la distribution des colis de Noël aux veuves des personnels de la gendarmerie



# Le logement et l'hébergement

Soutenir l'offre de logements sociaux, la réhabilitation des logements du parc privé, et lutter contre l'habitat indigne.

En 2022, l'État a poursuivi le financement du logement social au bénéfice des deux bailleurs cantaliens Cantal Habitat et SA Polygone. Avec 92 logements financés et 217 000€ de subvention allouée, cette programmation a permis de retrouver un rythme de développement de l'offre conforme à l'avant crise sanitaire. Les produits financés, géographiquement répartis sur 15 communes, sont dominés par des opérations de construction neuve individuelle même si les opérations collectives et d'acquisition-amélioration n'ont pas été oubliées. A titre complémentaire, 35 logements ont été proposés en accession sociale.

## LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DANS LE PARC PRIVÉ, UN SOUTIEN CONSÉQUENT À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Au regard de ses caractéristiques, le parc de logement dans le département nécessite un effort de rénovation important : 32 % des résidences principales sont considérées comme des passoires énergétiques (DPE F ou G), un des taux parmi les plus élevés au niveau national.

Dans ce contexte, un fort engouement est constaté pour les dispositifs de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) et Ma Prime Renov' dans le Cantal, qui permettent de soutenir les opérations de rénovation énergétique.

La délégation locale de l'ANAH, située au sein de la direction départementale des territoires (DDT), a alloué, en 2022, 7,3M€ pour soutenir la rénovation de 597 logements dans le département. Le niveau d'aide ANAH déployé reste donc à un niveau très important en 2022, même s'il diminue par rapport à 2021, année record (8,5M€).

Par ailleurs, l'État a poursuivi l'accompagnement des collectivités dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), qui permettent d'amplifier le soutien à la rénovation énergétique par le partenariat technique et financier engagé entre l'ANAH, les collectivités, et les opérateurs. Ainsi, en 2022, deux EPCI ont renouvelé leurs OPAH, deux EPCI ont acté le prolongement de leur OPAH pour deux ans (Sumène-Artense et Pays Gentiane), et quatre EPCI devraient engager une nouvelle OPAH en 2023 (Hautes Terres Communauté, CABA, Châtaigneraie Cantalienne, Cère et Goul en Carladès), ce qui devrait permettre une couverture totale du territoire en OPAH en 2023.



Visite OPAH ANRU, le 6 octobre 2022

Le déploiement massif des aides à la rénovation des logements a été soutenu par la communication relayée localement sur les aides de l'ANAH, et par le déploiement du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH). Pris en charge par le conseil départemental au travers de son service Cantal Renov' Energie et placé sous la bannière France Renov', comme la délégation locale de l'ANAH, la montée en puissance de ce dispositif contribue à répondre au besoin d'information des cantaliens en matière de rénovation de l'habitat.

## LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE : UN ENJEU MAJEUR DANS LE CANTAL QUI MOBILISE LES PARTENAIRES LOCAUX

Au sens de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, « constituent un habitat indigne les locaux ou les installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé ».

Au-delà de sa définition réglementaire, la lutte contre l'habitat indigne (LHI) revêt des enjeux sanitaires, sociaux, climatiques mais également d'attractivité des territoires.

Le département du Cantal n'est pas épargné par l'habitat indigne, avec un taux élevé de résidences principales privées potentiellement indignes (9,4%), et un nombre de signalement en hausse en 2022.



C'est dans ce contexte, que le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne créé en 2013 a piloté la mise en œuvre d'un nouveau plan d'actions 2022-2024. Ainsi, outre la poursuite de la prise en compte des situations d'habitat indigne par une coordination accrue entre les partenaires et l'accompagnement des élus, ce plan vise à répondre aux enjeux nouveaux identifiés (exemple des punaises de lit), et à faire connaître les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne. A cet effet, 4 500 plaquettes d'information ont été diffusées dans l'ensemble des structures du département recevant du public, afin de faire connaître le pôle et le guichet unique de signalement.

Des aides existent (Anah, MaPrimeRénov') pour lutter contre les situations d'habitat indigne, notamment dans le cadre des programmes d'amélioration de l'habitat portés par les collectivités.

Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne oriente les propriétaires vers les dispositifs appropriés.

**MAIRIE LIMOGES**

Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne  
04 63 27 67 34  
ddt-pdli@cantal.gouv.fr

**PÔLE DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE**

**DÉPARTEMENT DU CANTAL**  
GUICHET UNIQUE DU PÔLE DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE  
04 63 27 67 34 (numéro d'alerte)  
Direction Départementale des Territoires

**Qu'est-ce que l'habitat indigne ?**

Constituent un habitat indigne, les logements dont l'état ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique (incendie, court-circuit, risque de chute d'éléments du bâti...) ou à leur santé (moisissures, insuffisance de chauffage...) et les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage (cave, garage, grenier).

Pour le Cantal, environ 6500 logements du parc privé sont recensés comme potentiellement indignes.

**TOUJOURS PRIVILÉGIER LA DÉMARCHE AMIABLE AUPRÈS DU PROPRIÉTAIRE**

**NE JAMAIS CESSER DE PAYER LE LOYER ET LES CHARGES !!**

**SECURITE DES BATIMENTS**  
DANGER pour les voisins et occupants

**PROCEDURE D'URGENCE**  
DANGER pour les occupants pour la SANTE publique

**INSALUBRITE SATURNISME**  
DANGER pour la SANTE publique

**MANQUEMENT A LA SALUBRITE GÉNÉRALE**  
DANGER pour la SANTE publique

**NON DÉCENCE**  
DANGER pour la SANTE publique

**RECOMMANDATION DES SÉNATEURS**  
Accompagnement d'élus locaux et non à la santé de l'habitant ou à l'environnement

Le pôle de lutte contre l'habitat indigne, c'est :

- un guichet unique de signalement des situations d'habitat indigne ;
- un conseil et un accompagnement des occupants et des propriétaires bailleurs ;
- un réseau de partenaires fédérés pour réduire les situations de mal logement.

Votre logement présente des risques pour votre santé et votre sécurité ? Vous avez connaissance d'une situation d'habitat indigne ou non décort ?

Vous pouvez saisir le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne via :

- le guichet unique : 04 63 27 67 34
- par mail : ddt-pdli@cantal.gouv.fr

## MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT D'ABORD

Lancé en septembre 2017 à Toulouse par le président de la République, le plan pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme fait de l'accès direct au logement une priorité pour la réinsertion des personnes sans domicile.

La mise en œuvre des principes du Logement d'abord, de l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans domicile s'est articulée autour :

- ▶ du travail autour de l'ANEF du Cantal, structure porteuse du SIAO (plateforme départementale unique d'orientation et de prise en charge des ménages sans abri), notamment par la tenue des bureaux hebdomadaires et mensuels d'accès au logement et à l'hébergement ainsi que les commissions mensuelles d'attribution des logements sociaux.
- ▶ de la prévention des expulsions locatives basée sur des séances commissions spécialisées de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) mensuelles auxquelles sont associés des membres impliqués et un travail de révision du règlement intérieur qui sera adopté en 2023.
- ▶ la préparation du marché d'appui au bilan et révision du plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2018-2023 (PDAHLPD),
- ▶ de la mise en œuvre du nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2022 – 2027, portant de nouvelles ambitions en matière d'aménagement des aires, de sédentarisation, d'éducation et de soutien à la parentalité, de santé, d'animation de la vie sociale et d'insertion socioprofessionnelle.

## Chiffres clés

**2,5 M€** CONSACRÉS À LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DU LOGEMENT D'ABORD SUR LE TERRITOIRE CANTALIEN.

**1 921** APPELS TRAITÉS PAR LE 115

**21 357** NUITÉES CHRS (6275 EN URGENCE ET 15 082 EN INSERTION)

**15** DEMANDES HÉBERGEMENT / LOGEMENT TRAITÉES PAR LE SIAO (DONT **80** DEMANDES D'HÉBERGEMENT, **95** DE LOGEMENT ET **35** DE LOGEMENT EN MAISON RELAIS)

**154** DOSSIERS « COMMANDEMENT DE PAYER »

**99** ASSIGNATIONS TRAITÉES PAR LA CCAPEX

**52** MESURES IML MISES EN ŒUVRE



## PROMOUVOIR L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS ET ESPACES PUBLICS

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a introduit une obligation légale d'accessibilité aux lieux recevant du public, sans discrimination.

Ainsi, un bâtiment est considéré comme accessible s'il permet « dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçue. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente ».

### Le rôle de la sous-commission départementale d'accessibilité

Comme chaque département, le Cantal est doté d'une sous-commission départementale d'accessibilité créée au sein de la CCDSA (Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité), dont sont membres des représentants des associations de personnes handicapées. Pilotée par la DDT, elle se réunit chaque mois pour émettre des avis sur les dossiers relatifs à l'accessibilité des établissements du public (ERP), logements et espaces publics. Elle assure également des visites de réception avant ouverture de certains ERP (5 visites en 2022).

En 2022 la sous-commission d'accessibilité a examiné 225 dossiers via 12 sous-commissions : 98 dossiers étaient liés à permis de construire, 102 à autorisation de travaux (5 avis défavorables) et 25 demandes de dérogation (2 avis défavorables).

### L'arrivée à échéance des Ad'AP et le plan de contrôle des ERP 2022-2024

Devant le constat du retard pris pour la mise en accessibilité des ERP, dont l'échéance était initialement fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le dépôt d'un agenda de mise en accessibilité programmé (Ad'AP) pour des durées de 3, 6 ou 9 ans suivant l'importance de ces ERP a été réglementé. Le dépôt d'Ad'AP est clos depuis le 31 mars 2019.

Dans ce cadre, afin de veiller à la mise en conformité effective des ERP aux normes d'accessibilité dont la situation n'est pas connue, un plan de contrôle validé par le préfet a été initié en 2022.



Maison d'accueil pour personnes âgées  
Résidence de l'Artense

### La situation des ERP dans le Cantal au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- 2 057 ERP sont juridiquement en règle (941 attestations de conformité, 593 conformes après travaux prévus dans leurs Ad'AP et 523 encore couverts par un Ad'AP non échu).
- 1 809 ERP n'ont pas fait connaître leur situation à la DDT, dont la plupart avait fait l'objet d'Ad'AP désormais échu.

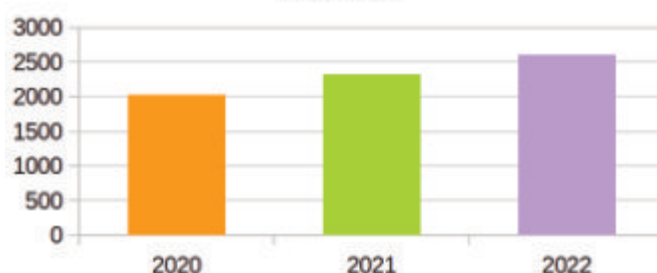
# L'accueil des demandeurs d'asile et l'intégration des réfugiés

Le bureau des migrations et de l'intégration de la préfecture du Cantal et la direction départementale de l'emploi, du travail et de la sécurité des populations (DDETSPP) interviennent sur l'ensemble du parcours des étrangers en France : entrée sur le territoire, séjour, travail, asile, intégration et naturalisation.

Au 31 décembre 2022, le nombre d'étrangers en situation régulière s'élevait à 2601, dont 285 enfants mineurs.

Les cinq nationalités les plus représentées parmi les adultes sont : marocaine (10 %), afghane (9 %), britannique (8 %), syrienne (7 %), ukrainienne (7 %).

Recensement étrangers en situation régulière



## Chiffres clés

**500 TITRES DE SÉJOUR DÉLIVRÉS**

**1 149 DOCUMENTS PROVISOIRES** (RÉCÉPISSÉS, AUTORISATIONS PROVISOIRES DE SÉJOUR, ATTESTATIONS DE PROLONGATION)

**61 DOCUMENTS POUR ENFANTS MINEURS**

**126 TITRES DE VOYAGE**

**25 DEMANDES DE TITRE DE SÉJOUR ONT ÉTÉ REFUSÉES**

**ELOIGNEMENT**

EN 2022, 24 MESURES D'ÉLOIGNEMENT ONT ÉTÉ EXÉCUTÉES.

## ASILE, PROTECTION ET INSERTION

L'accueil de migrants et de réfugiés s'est poursuivi en 2022 avec le financement des centres d'accueil pour les demandeurs d'asile : CADA de Saint-Flour (60 places), CADA d'Aurillac (157 places), CADA de Champagnac (60 places) et du centre provisoire d'hébergement (CPH d'Aurillac 60 places) pour les personnes réfugiées.

265 personnes ont été accueillies dans le cadre de la demande d'asile (174 adultes et 91 mineurs).

Trois nationalités majoritairement représentées : afghane, albanaise et syrienne. Parmi celles-ci 86 personnes ont obtenu une protection internationale (72 réfugiés, 14 bénéficiaires de la protection subsidiaire), majoritairement afghans et syriens.

Afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires de la protection internationale, l'accord de partenariat, déclinaison départementale de l'accord cadre État/office français de l'immigration et de l'intégration/acteurs du service public de l'emploi, est toujours en cours pour la période 2020-2024.

De plus, un dispositif spécifique est financé sur Aurillac et Saint-Flour dans le cadre du PRIR (programme régional d'intégration des réfugiés). En complément, d'autres actions ont été mises en œuvre et financées par l'État notamment, des cours de français langue étrangère (en complément des cours liés au contrat d'intégration républicaine) ou des cours de préparation au code de la route (Intégracode) mais aussi des actions spécifiques en direction de l'intégration des femmes primo-arrivantes.

En 2022, le dispositif d'accueil des familles réinstallées a permis de recevoir au 31 décembre 2022, 38 personnes installées sur les communes d'Aurillac et de Riom-ès-Montagnes.

Autre point notable, le centre Horizon, plate-forme d'accueil des migrants en situation de psycho-trauma, portée par l'hôpital d'Aurillac et cofinancée par l'État, poursuit son action et participe ainsi à favoriser l'intégration sur le territoire.

### L'ACCUEIL DES DÉPLACÉS UKRAINIENS

Pour faire face à la situation de guerre en Ukraine, les États membres de l'Union européenne ont souhaité montrer leur solidarité en adoptant une décision d'exécution instaurant une protection immédiate à des personnes déplacées n'étant pas en mesure de retourner dans leur pays d'origine.

La protection temporaire s'adresse aux ressortissants ukrainiens et membres de leur famille ainsi qu'aux ressortissants de pays tiers ayant acquis un droit au séjour en Ukraine.

Dans ce cadre, 206 personnes ont été accueillies en 2022, dans le cadre de la délivrance d'autorisations provisoires de séjour d'une durée de 6 mois.

Dans le Cantal, l'accompagnement de ces populations est mis en œuvre par Forum Réfugiés et les services de l'État. Il faut aussi saluer la mobilisation des élus et des citoyens, qui, spontanément, ont proposé des solutions d'hébergement. 163 personnes ont été accueillies en hébergement citoyen, d'autres en logement autonome. 65 personnes ont quitté le Cantal en 2022.



Collecte de la protection civile au profit des ukrainiens, qui illustre la solidarité des cantaliens.

## Chiffres clés

ACCUEIL ET INTÉGRATION DES MIGRANTS DANS LE CANTAL EN 2022 :

**337** PLACES AU SEIN DU DISPOSITIF NATIONAL D'ACCUEIL (DNA)

**206 PERSONNES DÉPLACÉES** ACCUEILLIES AU 31 DÉCEMBRE

1<sup>ER</sup> TRIMESTRE ACTIVITÉ DU CENTRE HORIZON : **226** CONSULTATIONS

PRÉFET DU CANTAL

Etrangers dans le Cantal, informations et démarches sur : [www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)

ou en scannant le QR code suivant :

# La lutte contre la pauvreté

Participer à la lutte contre la pauvreté et favoriser l'insertion par l'économie.

La Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté est déployée depuis juin 2019 dans le Cantal dans le cadre d'une convention signée entre l'État et le conseil départemental.

Des actions conséquentes ont été mises en place en 2022 pour notamment :

- assurer à tous les jeunes placés auprès de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) un accompagnement leur permettant de prendre leur indépendance,
- rendre les droits sociaux plus accessibles avec un accueil inconditionnel sur le territoire,
- sécuriser les parcours professionnels et les rendre plus incitatifs pour l'accompagnement de tous et toutes vers l'emploi,
- soutenir les structures de l'insertion par l'activité économique,
- développer des systèmes d'information pour le pilotage de l'insertion.

En complément de ces mesures, des appels à projet ont été lancés et ont permis de financer des actions portées par des associations dans les domaines de l'aide alimentaire, de la culture pour la petite enfance, de la revitalisation du lien social dans les territoires isolés, et de l'aide à la mobilité pour favoriser l'insertion.

S'agissant de l'insertion par l'activité économique, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'objectif national était de créer 100 000 emplois supplémentaires. Cette croissance doit être facilitée par la mise en œuvre progressive du Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique, fruit d'une concertation de 6 mois avec tous les acteurs de l'inclusion portée par le ministère du travail et le conseil de l'inclusion dans l'emploi.

Dans le Cantal, 21 structures sont conventionnées pour un montant total de 4,4 M € dont 416 567 € cofinancés par le conseil départemental dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens. 7 structures ont bénéficié de subventions dans le cadre du fond de développement de l'inclusion pour des projets créateurs d'emploi d'insertion pour un montant total de 85 000 €.

**STRATÉGIE  
DE PRÉVENTION ET  
DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETÉ**




*Chiffres clés*

CONTRACTUALISATION POUR LA LUTTE  
CONTRE LA PAUVRETÉ : **313 268 €**

FINANCEMENT DE PROJETS  
ASSOCIATIFS POUR LUTTER CONTRE  
LA PAUVRETÉ : **96 000 €**

**IAE** **21** STRUCTURES  
CONVENTIONNÉES  
POUR **318 ETP** ET **4,4 M €**

ENVIRON **1 000 PERSONNES** ONT ÉTÉ  
ACCOMPAGNÉES PAR LES  
STRUCTURES D'INSERTION PAR  
L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (SIAE) DU  
CANTAL EN 2022

# La santé

## LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

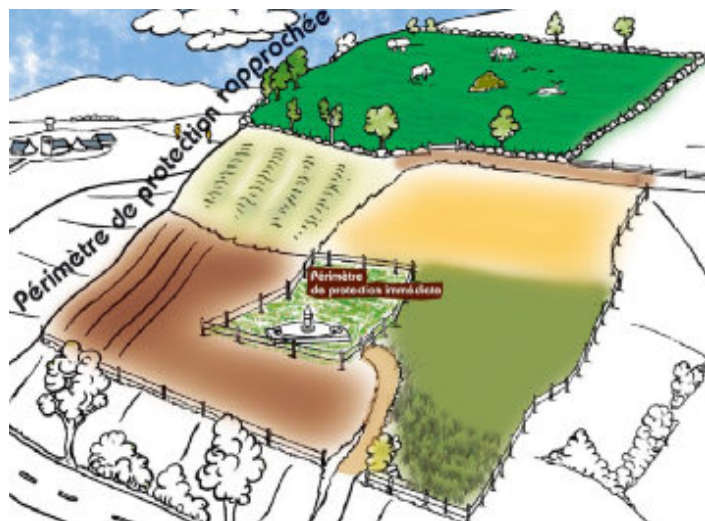
La promotion d'un environnement favorable à la santé est l'un des objectifs de l'Agence régionale de santé. Ses interventions dans les domaines de l'hygiène publique et de la salubrité sont fondées sur les dispositions de l'article L1435 du code de la santé publique, qui met à disposition du représentant de l'État, pour l'exercice de ses compétences, les moyens de l'agence régionale de santé.

Son mode d'action repose sur la mise en œuvre de dispositifs de surveillance des milieux tels que, notamment, le contrôle sanitaire des eaux (de consommation, de piscine, de baignade, thermales), l'évaluation des risques liés à la dégradation des logements, la gestion des situations de non-conformité, et l'instruction des procédures administratives correspondantes (autorisation et protection des ressources en eau destinées à la consommation humaine).

La réalisation de cette surveillance et de ces contrôles, s'accompagne de multiples interventions de sensibilisation aux enjeux de la santé environnementale à l'attention des élus, techniciens de collectivités et grand public : sécurisation des eaux destinées à la consommation humaine, sécurisation des eaux de loisir (piscine et baignades), lutte contre l'habitat indigne, expositions aux polluants intérieurs (radon, monoxyde de carbone, COV, perturbateurs endocriniens, ...), nuisances sonores, maîtrise des légionnelles dans les réseaux d'eau chaude, ...

La délégation s'est particulièrement impliquée sur 2 sujets à forts enjeux pour le département qui contribuent au bien-être, à la santé, à la sécurité et à l'accueil des populations :

- ▶ **La sécurisation de la ressource en eau :** malgré les progrès constatés depuis 20 ans sur la protection des ressources et la qualité de l'eau, la situation ne s'améliore plus depuis ces 5 dernières années. Encore 20 % de la population n'est pas alimentée par un réseau fiable sur le plan de sa qualité bactériologique. Au travers de nombreuses réunions, l'ARS a contribué à sensibiliser et accompagner les gestionnaires d'eau potable sur les aspects techniques, administratifs et juridiques. Désormais, les progrès attendus et recherchés ne peuvent se concevoir sans une évolution de l'échelle de la gouvernance des services publics de l'eau.



- ▶ **La lutte contre l'habitat indigne :** l'action de l'ARS s'inscrit dans la dynamique du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne dans lequel elle a contribué activement au traitement administratif et technique des signalements et à l'élaboration du plan 2022-2024. Des documents de communication (élus et grand public) et des sessions d'information (collectivités, assistantes sociales, aides à domicile,...) ont ainsi pu être réalisés. L'axe d'amélioration recherché étant le dépistage des logements indignes dans le département.



## Chiffres clés

## EAU POTABLE

**2 290 ÉCHANTILLONS** D'EAU DE CONSOMMATION ONT ÉTÉ PRÉLEVÉS ET ANALYSÉS



**5 CAPTAGES D'EAU DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE** ONT FAIT L'OBJET D'UNE AUTORISATION PRÉFECTORALE ET LEURS PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ONT ÉTÉ DÉCLARÉS D'UTILITÉ PUBLIQUE ; L'INSTRUCTION EST EN COURS POUR **22** AUTRES CAPTAGES

## EAU DE LOISIRS

**312 ÉCHANTILLONS** D'EAU DE PISCINE ET **113 ÉCHANTILLONS** D'EAU DE BAINADE ONT ÉTÉ PRÉLEVÉS ET ANALYSÉS



**1 ÉTABLISSEMENT PRIVÉ À FAIT L'OBJET D'UNE FERMETURE ADMINISTRATIVE**

POUR INSUFFISANCE DE MAITRISE DU TRAITEMENT DE L'EAU DU BASSIN

## LUTTE ANTI-VECTORIELLE

LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE PIÈGES PONDOIRS DANS LE DÉPARTEMENT PERMET DE SURVEILLER LA DYNAMIQUE DE PROPAGATION DU MOUSTIQUE TIGRE.

**3 COMMUNES** SONT DÉSORMAIS COLONISÉES DANS LE DÉPARTEMENT.



## AMBROISIE

172 RÉFÉRENTS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX PARTICIPANT À LA SURVEILLANCE DE LA DYNAMIQUE D'IMPLANTATION DE L'AMBROISIE DANS LE DÉPARTEMENT. LES COMMUNES SITUÉES SUR L'AXE DE LA RN122 SONT PARTICULIÈREMENT CONCERNÉES PAR L'EXPANSION DE CETTE PLANTE TRÈS ALLERGISANTE.

## ACTION DE SENSIBILISATION AUX NUISANCES SONORES

FORMATION DE **9 STRUCTURES « PETITE ENFANCE »** EN LIEN AVEC LA PMI ET DE **14 ÉCOLES** (762 ÉLÈVES DE MATERNELLE ET PRIMAIRE) EN LIEN AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE.

# Les services au public

## FRANCE SERVICES

Les espaces France services ont pour ambition de proposer aux citoyens un service public de proximité. Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi...les espaces France Services permettent aux usagers d'être accompagnés par des agents formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle.

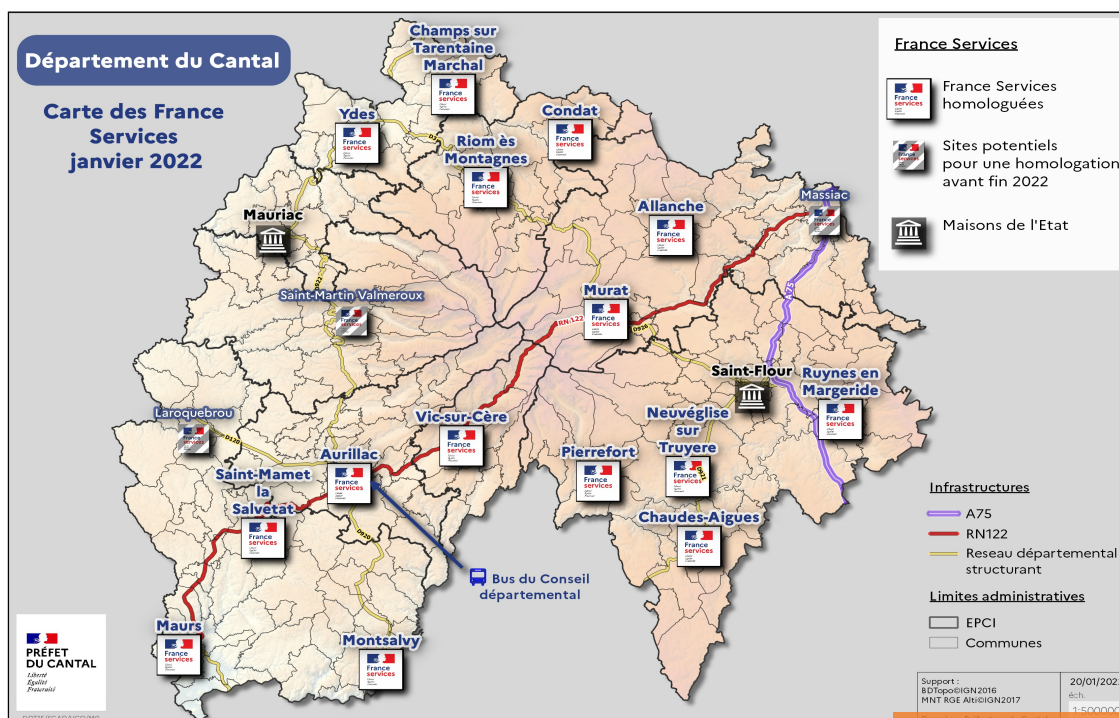
L'objectif départemental de 18 sites France services homologués avant la fin de 2022 a été atteint dès le mois de juillet.

Sur ces 18 sites, géographiquement répartis de manière homogène sur le territoire cantalien, 14 sont portés par des communautés de communes, 3 par le réseau postal et 1 par le conseil départemental du Cantal (France services mobile constituée de deux bus qui irriguent le territoire départemental de manière complémentaire avec les France services fixes).

Ce maillage du territoire permet de proposer un service public de proximité pour accompagner les usagers. Les démarches administratives sont ainsi facilitées grâce au soutien d'agents formés, et le réseau des 9 partenaires France services.

Les services de l'État continueront de structurer, d'animer et d'améliorer ce réseau aux côtés des collectivités et des partenaires.

Dans ce cadre, à la fin de l'année 2022, l'ANCT a confié une mission au sénateur Bernard Delcros, également président du Parlement rural, afin de renforcer l'accessibilité des France services envers les personnes les plus éloignées des services publics. Deux objectifs : agir sur le dernier kilomètre et lutter contre le non-recours aux droits.



Carte des France services au 20 janvier 2022

## FINANCES PUBLIQUES

L'année 2022 a permis la consolidation du nouveau réseau de proximité sur les arrondissements de Mauriac et de Saint-Flour tout en préparant son déploiement sur l'arrondissement d'Aurillac au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour les partenaires, cette organisation se traduit par la mise en place de services de gestion comptable (SGC) reprenant les tâches de gestion comptable et financière des trésoreries, avec en parallèle la nomination de cadres experts chargés du conseil aux ordonnateurs locaux, les conseillers aux décideurs locaux (CDL), ainsi que la création d'une trésorerie hospitalière départementale (THD) spécialisée sur les opérations budgétaires et comptables des 6 hôpitaux et des 24 EHPAD publics du département.

Ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 3 SGC, 1 THD et 8 CDL accompagnent au quotidien les élus locaux / directeurs d'établissements et leurs services administratifs.

Pour les usagers, cette nouvelle organisation vise à faciliter l'accessibilité des services des finances publiques quelle que soit sa forme :

- ▶ au sein de **ses propres services** : le service des impôts des particuliers (SIP) départemental, le service des impôts des entreprises (SIE) départemental, les services de gestion comptable de Mauriac, Saint-Flour et d'Aurillac, le service départemental des impôts fonciers, le service de la publicité foncière et de l'enregistrement, la trésorerie hospitalière du Cantal, assurent le traitement des demandes courantes (accompagnement fiscal, paiement par carte bancaire, demande de délais de paiement) en proposant également un accueil personnalisé sur rendez-vous ainsi que des rendez-vous téléphoniques selon les services.
- ▶ à travers **des partenariats**, avec le même niveau de service pour les demandes courantes, **y compris les paiements en ligne** :
  - avec les **France services** : 19 espaces labellisés à ce jour,
  - avec des collectivités ayant mis en place **un accueil de proximité** : Pleaux, Saignes et Saint-Cernin,
  - avec les **buralistes agréés de la Française des Jeux** pour le règlement des créances publiques en numéraire (montant limité à 300 €) et par carte bancaire pour tous les types de produits encaissables dans les centres des finances publiques (impôts, amendes, produits des collectivités locales ou établissements publics de santé).

Grâce à ce nouveau réseau de proximité, 1 commune sur 7 dispose désormais d'un accès à l'offre de services des finances publiques contre 1 sur 18 en 2019.

## Chiffres clés

### ACCUEIL DES USAGERS DANS LES SERVICES DE LA DDFIP DU CANTAL :

ACCUEIL AU GUICHET OU SUR RENDEZ-VOUS : **20 092**  
(17 652 EN 2021)

13



APPELS OU RAPPELS TÉLÉPHONIQUES : **39 450**  
(38 205 EN 2021)

### ACCUEIL DES USAGERS DANS LES FRANCE SERVICES ET LES ACCUEILS EN MAIRIE :

ACCUEIL AU GUICHET : **632**  
(297 EN 2021)



APPELS TÉLÉPHONIQUES : **122**  
(78 EN 2021)

### PAIEMENT DE PROXIMITÉ :

**51** BURALISTES FDJ AGRÉÉS  
(46 EN 2021)



**4 087** PAIEMENTS POUR **405 063 €**  
**2 381** PAIEMENTS POUR **250 467 €** EN 2021)

## LES SERVICES AU PUBLIC : L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS À LA PRÉFECTURE ET DANS LES SOUS-PRÉFECTURES

L'accueil téléphonique et physique est assuré quotidiennement par la préfecture du Cantal et les sous-préfectures. Grâce à une mutualisation avec la préfecture du Puy de Dôme, l'accueil téléphonique de la préfecture est assuré 24h/24 et 7j/7.

En moyenne, mensuellement, près de 4 600 appels téléphoniques sont reçus directement aux standards de la préfecture et des sous-préfectures, et 1 700 personnes sont accueillies, pour être renseignés ou redirigés vers les services concernés.

En complément de cet accueil physique et téléphonique, afin de garantir et faciliter l'accès au service public, les points d'accueil numériques permettent aux usagers non connectés à internet ou peu habitués à l'usage d'un ordinateur, d'être accompagnés dans leur téléprocédures.

Les sous-préfectures interviennent également pour d'autres dossiers, tel que les biens de section (cf. zoom ci-dessous), les médailles du travail, les associations ou encore les déclarations d'explosif et de feux d'artifices.

## Chiffres clés

### POINT D'ACCUEIL NUMÉRIQUE

#### SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-FLOUR

**89 personnes** accompagnées pour leur démarche de carte grise et **89 personnes** accompagnées pour leur démarche de permis de conduire.

#### SOUS-PRÉFECTURE DE MAURIAC

**79 rendez-vous** dont **49** concernant une démarche liée à une carte grise, **26** concernant une démarche liée à un permis de conduire, et **4** pour d'autres démarches.



## Focus

### LA MISE SOUS PLI

L'organisation des élections présidentielle et législatives s'est accompagnée de la réinternalisation de la mise sous pli de la propagande électorale.

Précédemment, pour les élections départementales et régionales, l'adressage, la mise sous pli et la distribution des plis avaient été confiés au niveau national à des prestataires externes. Face au nombre très important de plis non distribués, il a été décidé au plan national de réinternaliser la mise sous pli et de confier à nouveau la distribution des plis à la Poste.

Les services de la préfecture du Cantal ont donc mis en place une organisation spécifique afin de répondre au cahier des charges de la Poste.

Pour la mise sous pli de l'élection présidentielle :

- 124 agents mobilisés (préfecture, agents de l'État, agents de la fonction publique territoriale)
- 8 personnes pour l'encadrement et la logistique
- La mise sous pli a été réalisée sur 3 jours pour le 1<sup>er</sup> tour et sur 2 jours pour le 2<sup>nd</sup> tour.

Ce même dispositif a été mis en place pour les élections législatives de juin 2022 :

- 119 agents pour la mise sous pli + 7 agents d'encadrement + logistique ont été mobilisés.



## LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

L'année 2022 a été marquée par plusieurs événements, qui ont fortement mobilisé les services de l'État, et notamment le service de la représentation de l'État et de la communication interministérielle de la préfecture du Cantal autour des thèmes suivants :

- ▶ la crise ukrainienne, et son impact sur l'économie. La communication a permis d'informer les entreprises et le public sur les différents dispositifs mis en œuvre pour les accompagner.
- ▶ l'élection présidentielle : un temps fort de la vie démocratique locale.

Au-delà de ces temps forts, l'État a eu la volonté d'accompagner les citoyens, les entreprises, les associations et les élus, par le biais de la communication, en informant sur les politiques publiques déployées, les dispositifs de soutien mobilisables ainsi que les mesures d'actualité.

Les vecteurs de communication utilisés sont les communiqués de presse, les conférences de presse, les newsletters, les réseaux sociaux facebook, twitter et youtube, et le site internet [www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr).



## LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE 2022 EN QUELQUES CHIFFRES

**209** COMMUNIQUÉS DE PRESSE

**10** CONFÉRENCES DE PRESSE

**+ DE 14 000** ABONNÉS FACEBOOK

DES PUBLICATIONS QUOTIDIENNES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

**+ DE 200 000** VISITES DU SITE INTERNET

**+ DE 2 800** ABONNÉS TWITTER

**13** LETTRES DES SERVICES DE L'ÉTAT

Parallèlement, de nombreuses visites de terrain ont été organisées en présence des autorités préfectorales, et, le cas échéant, des services de l'État concernés, pour rencontrer les acteurs locaux, engagés pour gérer la crise et/ou développer le territoire.

Par ailleurs, il est à noter que le service de la représentation de l'État et de la communication interministérielle a instruit **32** demandes de distinction honorifiques. Ces récompenses permettent de saluer les cantaliens qui se sont particulièrement illustrés par un acte de bravoure ou par leur parcours professionnel ou associatif, et qui contribuent à donner une image dynamique et positive du territoire.

# Le travail de mémoire

La transmission de la mémoire est un vecteur clé de notre citoyenneté. Plusieurs actions sont menées par le service départemental de l'Office national des combattants et victimes de guerre du Cantal (ONaCVG) en 2022, en coopération avec ses partenaires et membres du monde combattant

## CRÉATION DE L'ÉCOLE DE JEUNES PORTE-DRAPEAUX DU CANTAL (EJPD15)

L'EJPD15 a été lancée en juin 2022 à l'initiative de l'ONaCVG du Cantal, en partenariat avec la délégation militaire du Cantal et les services de l'Éducation nationale du Cantal. Orientée autour de 3 modules : théorie, pratique et participation à une cérémonie officielle. La formation offre la possibilité à des jeunes volontaires âgés de 14 à 17 ans à l'échelle du département de s'investir sur des cérémonies, accompagnés par leurs parrains. Un certificat et un kit citoyen leur est remis à l'issue de la formation.

- 26 jeunes porte-drapeaux formés en 2022,
- 50 % d'entre eux ont déjà participé à plusieurs cérémonies.



1<sup>ère</sup> promotion de l'école de jeunes porte-drapeaux du Cantal : 2 jeunes volontaires accompagnées de leur parrain.

## ORGANISATION DE CINÉ-DÉBATS AUTOUR DU 60<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE LA FIN DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

A l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire des accords d'Evian, l'ONaCVG du Cantal en lien avec la FNACA, ont proposé la projection du film *Des Hommes* de Lucas BELVAUX, racontant l'histoire vécue par un appelé du contingent. A l'issue, le public a pu échanger avec des anciens du conflit en Algérie.

Plusieurs conférences grand public et scolaires ont eu lieu en présence de l'historien Jean-Pierre GAILDRAUD.

- Plus de 300 scolaires ciblés de la 3<sup>ème</sup> à la terminale.
- Projections dans les cinémas des villes d'Aurillac et de Saint-Flour entre mars et mai 2022.



Conférence sur les Tirailleurs d'Afrique au sein de l'atrium du Conseil départemental proposée aux lycéens du bassin aurillacois.

## PRÉSENTATION D'UNE EXPOSITION-CONFÉRENCE SUR LES TIRAILLEURS D'AFRIQUE

Dans le cadre de la semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme, l'ONaCVG du Cantal, en partenariat avec le MRAP (mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) du Cantal, a présenté la nouvelle exposition *Tirailleurs d'Afrique, des massacres de mai-juin 1940 à la libération de 1944-1945 : Histoire croisée et mémoire commune* du 22 mars au 7 avril 2022, au sein de l'atrium du conseil départemental. Plus d'une centaine de visiteurs ont pu y assister.

# La culture

Préserver, protéger et valoriser le patrimoine local.

Les services de l'Etat, notamment l'union départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), contribuent à l'entretien des monuments historiques et accompagnent les propriétaires publics ou privés. 580 visites et rendez-vous auprès des acteurs locaux, y compris des particuliers, ont permis d'émettre 2330 avis, émis au titre du droit des sols incluant les avis sur avant-projet.

De plus, le service de l'UDAP instruit et accorde des subventions pour des travaux d'entretiens de monuments appartenant à l'Etat (cathédrale Saint-Pierre de Saint-Flour) et n'appartenant pas à l'Etat (par ex : église d'Albepierre, restauration du parc du domaine de la Cheyralle à Dienne, chapelle Notre-dame de Turlande à Paulhenc).

## Chiffres clés

**103 900 €** TRAVAUX D'ENTRETIEN

**732 311 €** CREDITS D'INVESTISSEMENTS

**2330 AVIS**

**580 VISITES ET RENDEZ-VOUS**



Combles de la nef de la cathédrale Saint-Pierre de Saint-Flour

## CLASSEMENT DU SITE DE LA VALLÉE ENNOYÉE DE LA TRUYÈRE ET DU BÈS GARABIT-GRANDVAL

Après un travail de concertation locale menée par la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), sous l'autorité du préfet du Cantal, en lien avec les élus, et une validation à l'échelon national, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires a signé le 22 décembre 2022, le décret de classement du site de la vallée ennoyée de la Truyère et du Bès Garabit-Grandval.

**Le viaduc de Garabit**, prouesse technique construit par Eiffel à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, a forgé la renommée du lieu sur la partie amont de la Truyère. 70 ans plus tard, le génie civil a modelé ce paysage pour devenir une vallée ennoyée avec la réalisation **du barrage de Grandval**.

Ce projet d'envergure nationale s'inscrit dans **une démarche plus large de valorisation de ce territoire dont une candidature européenne conjointe au patrimoine mondial de l'UNESCO pour le viaduc de Garabit.**

## Chiffres clés

**1,8 %** DU TERRITOIRE NATIONAL CLASSÉ

**7<sup>ème</sup>** SITE CLASSÉ DU DÉPARTEMENT

**10 350 HA** CLASSÉS

**12** COMMUNES CONCERNÉES



Viaduc de Garabit

## Plus d'info

Un site classé est un espace reconnu nationalement comme exceptionnel du point de vue du paysage et dont la préservation présente un intérêt général. La politique de la protection des sites instituée par la loi de 1906 et renforcée par la loi de 1930, a évolué du classement de sites ponctuels vers celui de grands ensembles paysagers.





# La culture

Lancement du projet touristique de rénovation des burons par la communauté de communes de Haute-terre Communauté.

Ce projet, bénéficiant de fonds FEDER, contribue au développement d'un tourisme de qualité intéressé par le patrimoine environnemental et bâti de montagne du Cantal et à la mise en valeur de territoires de montagne anciennement d'estives. La restauration du patrimoine participe ici à la reconnaissance d'un territoire, de ses traditions, comme de sa nature géographique.

Limité actuellement à la restauration de 4 burons, ce projet a vocation à prendre plus d'ampleur au regard d'enjeux divers de revalorisation et de découverte (burons situés à Albepierre Bredons, la Vigerie, Ségur-les-villas)

**Partenariat entre éducation nationale et collectivités pour favoriser l'éducation artistique et culturelle des enfants.**

Les services de l'éducation nationale sont pleinement engagés avec les communautés de communes pour le développement de la culture sur le territoire.

Ainsi, six collectivités sont signataires d'une convention territoriale pour l'éducation artistique et culturelle (CTEAC) pour proposer **des actions de qualité au service des élèves et en complémentarité des autres partenaires, sur tous les temps de l'enfant.**

Le conseil départemental participe également à ces projets, ainsi que les associations de parents d'élèves.



Buron de Salabert-Prat de Bouc, Albepierre-Bredons

## Chiffres clés

ÉCOLE DE L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

**83** CLASSES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE (1427 ÉLÈVES) ENGAGÉES

ÉCOLE ET CINÉMA

**317** CLASSES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE (5409 ÉLÈVES) INSCRITES

FEE POUR 2022-2023

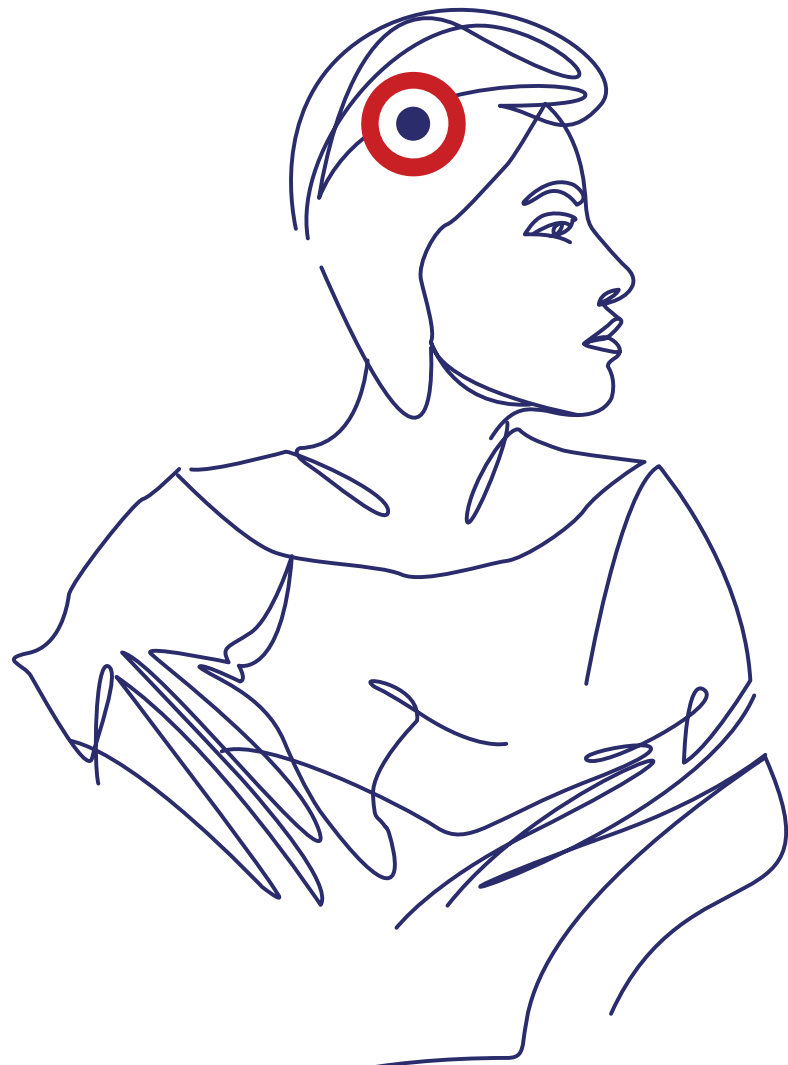
**37** CLASSES SOIT **645** ÉLÈVES INSCRITS



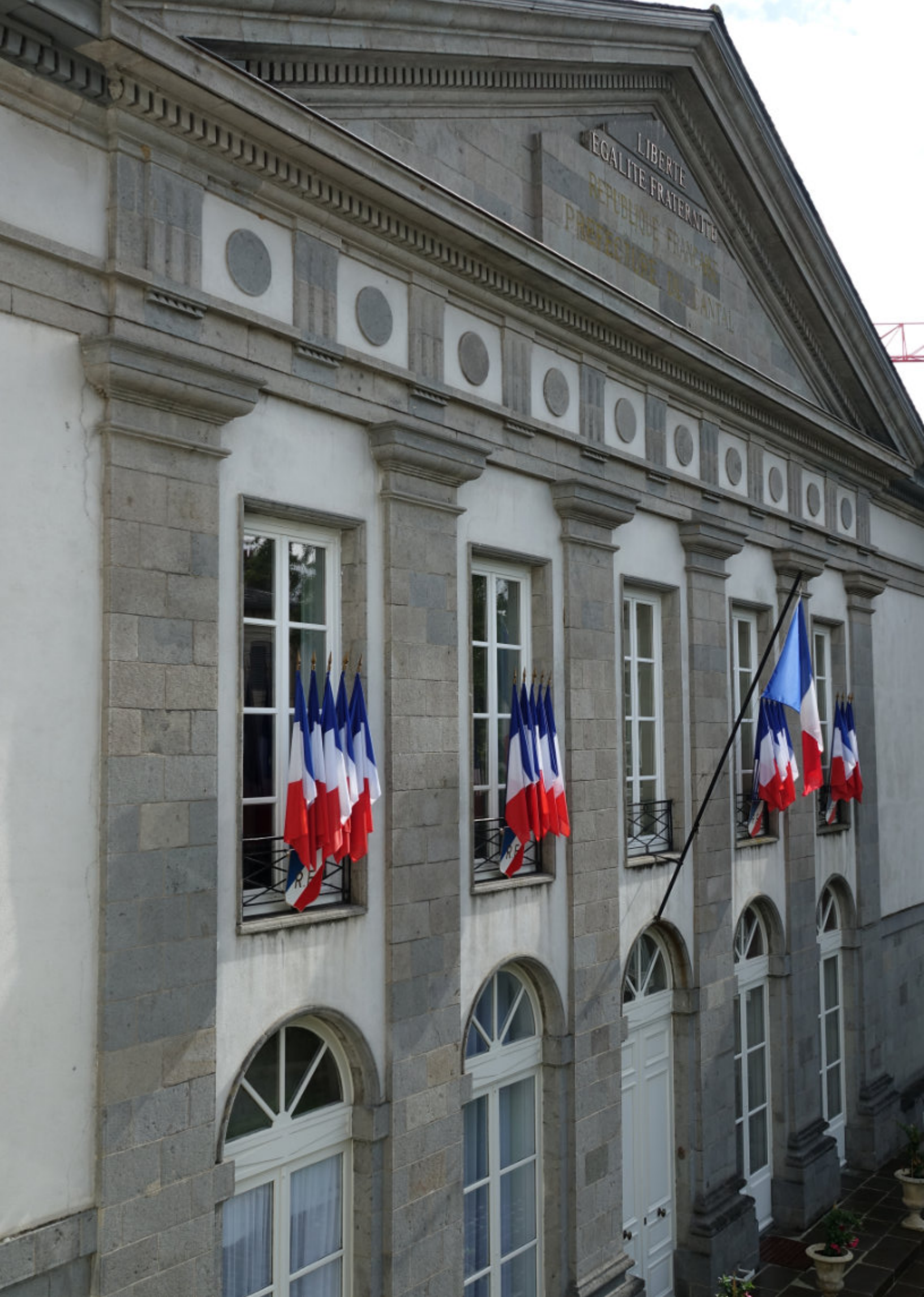
SALON DU LIVRE ET DE L'ILLUSTRATION JEUNESSE

**26** CLASSES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ACCUEILLERONT UN ILLUSTRATEUR (HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ)

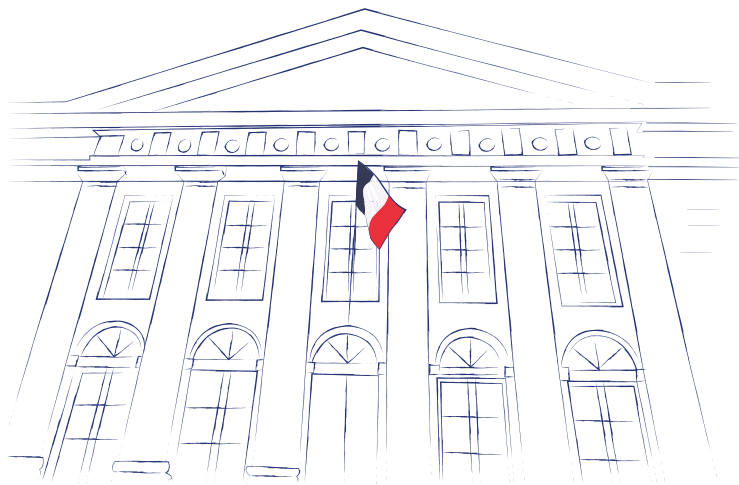




*Liberté*  
*Egalité*  
*fraternité*



LIBERTE  
EGALITE FRATERNITE  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
PREFECTURE DE L'ANTAL



**Directeur de la publication :** Laurent Buchaillat, préfet du Cantal

**Comité de rédaction et réalisation :**

Direction du cabinet

Service de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

**Crédits photos :** Services de l'État dans le Cantal

[www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)  
[pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)

